# LE DOUANIER FRANCOPHONE.

N°3 - Décembre 2020



l'Association internationale des douaniers francophones (AIDF) a été créée en 2016 en France et s'est peu à peu développée dans de nombreux pays francophones dont la Belgique, le Benin, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Suisse, le Sénégal, la Tunisie, la Guinée Conakry, le Mali, le Maroc, le Niger, le Togo et la France.

Cette association a pour but de:

- développer des relations de convivialité,
- de faciliter le rapprochement entre les douaniers pratiquant la langue française, pour qu'ils puissent mieux se connaitre et s'apprécier en vue de favoriser les échanges,
- de renforcer les liens professionnels entre douaniers des différents pays et continents.

L'association vise à créer une communauté pacifique, amicale et objective qui puisse faire progresser l'image des douaniers dans la société civile en instaurant des contacts avec les usagers, les sociétés du commerce transfrontalier, les organisations non gouvernementales, les administrations douanières et les populations des régions frontalières.

LE DOUANIER FRANCOPHONE
Directeur de la publication
Luc Doumont
Réalisation et mise en page
Georges Kalinowski
Dépôt légal à parution du journal
Parution biannuelle
aidf@sfr.fr
www.aidfdouaniers.org

## LE MOT DU PRESIDENT

Que de chemin parcouru depuis le 1ER congrès de l'AIDF qui s'est tenu en octobre 2018 à Marrakech au Maroc. Notre association au service de la communauté douanière continue de se développer chaque jour.

Plusieurs de nos délégations sont très dynamiques en terme d'adhésions notamment le Mali,le Togo, le



français et en étroite collaboration avec Monsieur le maire d'Hammamet et les autorités tunisiennes. 7 délégations AIDF avaient envoyées des équipes pour ce 1er tournoi AIDF du nom de Saïd Belqola , illustre arbitre international marocain et collègue trop tôt disparu. Ce tournoi a été remporté par l'équipe de Tunisie face à la Belgique, le Bénin, le Mali, le Niger, la Suisse, la France dans une ambiance amicale. La compétition s'est déroulé sur 2 jours, les 17 et 18 février 2020.

Je tiens à remercier la fédération internationale de football tunisien qui a mis à disposition des arbitres pour ce tournoi ainsi que nos délégations AIDF de RDC et du Burkina Faso qui ont tenu les feuilles de match.

Notre projet de colloque à Dakar a du être abandonné en raison de la pandémie de Covid 19 qui sévit actuellement. Les projets ne manquent pas mais la Covid 19 impacte fortement notre activité, une formation prévue en France a du être annulée , notre conseil d'administration prévue en mai 2021 est incertain aussi nous mettons tous nos efforts sur l'organisation du 2ème congrès AIDF qui se tiendra les 18,19 et 20 octobre 2021 soit à Sousse soit à Monastir en Tunisie.

A ce stade nous comptons plus de 500 adhérents, nous sommes suivis sur les réseaux sociaux par plus de 4000 douanières et douaniers de tous grades. Le prochain congrès décidera du nouveau taux des cotisations. Pour le moment la cotisation annuelle reste de 30 euros pour un collègue en activité et de 20 euros pour retraité.

En espérant une évolution favorable de la pandémie ou l'arrivée d'un vaccin qui puisse nous permettre de nous retrouver , je vous souhaite à toutes et tous la meilleure des fins d'année possible dans ce contexte difficile.

Luc Doumont

# Sommaire

L'éthique dans les douanes	3	Le Covid au Niger avec les données douanières	7	Le classement tarifaire des marchandises	21
La nécessité de chiens renifleurs en Afrique	4	La convention Medicrime du Conseil de l'Europe	11	On m'appelle COVID 19	27
L'histoire de la Douane Marocaine	5	Macel Rapiné, héros des pompiers et agent DNED	13	L'opération DEMETER VI	31
Six suisses en Tunisie	6	Les brigades Motor en Belgique	18	Brèves	33

# 'ETHIQUE DANS L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Parler de l'éthique ne peut se limiter à quelques mots ou quelques lignes . mais c'est un sujet , plutôt plus que cela , est une problématique qui a poussée les chercheurs, les psychologues du travail et les sociologues ainsi que les ergonomes à consacrer beaucoup d'efforts et de temps à la recherche du vrai sens, de la logique et surtout de l'Aspect pratique afin de trouver les solutions et les mécanismes nécessaires pour incarner l'éthique dans la pratique, dans la vie professionnelle.

Jean Bedar a dit : « L'éthique est l'art d'ajouter de la fécondité a l'homme ». a partir de ce proverbe, nous voyons que l'éthique est d'une grande importance et cette dernière a augmenté avec le développement du rôle humain dans l'édification de la société, ainsi que son influence et son impact sur les autres. Cette relation crée l'environnement dans lequel une personne vit, qu'il s'agisse d'un environnement positif qui génère de bons résultats, ou négatif qui a une réflexion Sur le mode de vie, en particulier le relationnel de la personne dans la société. Et l'éthique idéale est ce qui crée la confiance entre les personnes dans la même société et dans les différents groupes qui la composent, comme : la famille, l'école, les lieux de travail ... etc.

Et en parlant de l'éthique dans le monde professionnel, nous aborderons cette problématique dans l'administration des douanes en particulier. Compte tenu de l'importance de cette administration dans les formations institutionnelles de l'Etat, ainsi que de la sensibilité de ses missions et de son rôle dans la protection de l'économie et du citoyen. C'est pourquoi l'administration des douanes dans les différents pays du monde devrait attacher une grande importance à l'éthique, plusieurs considérations nous poussent à parler d'éthique dans l'administration des douanes, dont la première et la plus importante est peut-être le rapprochement et la friction des douaniers avec les activités économiques et les transactions commerciales, ce qui les rend vulnérables à la corruption.

Afin de protéger les douaniers de toutes les formes de corruption, les différents services des douanes de nombreux pays ont œuvré à la promotion de l'éthique et à l'élaboration de programmes à moyen et parfois à long terme tels que la mise en place d'organes spécialisés uniquement pour contrôler le comportement éthique des douaniers. Nous citons quelques exemples de certains pays qui sont en voie de développement et qui ont accordé une grande attention à cet aspect constitutif de la personnalité idéale du douanier. Nous prenons par exemple la douane Chilienne qui a créé le Département d'Audit Interne depuis 1997, le développement et la mise a jours de ce département ont abouti a la création d'une unité de recherche pour le respect de la loi en 2017.

Autre exemple ; le Malawi , L'Administration fiscale et douanière du Malawi (MRA) possède une unité de contrôle interne, qui est connue sous le nom de Département des Affaires internes. Ce Département est divisé en deux Sections: Ethique et sensibilisation, et Enquêtes en matière de fraude.

l'Administration fiscale et douanière d'Afrique du Sud (SARS). L'unité concernée a pour nom officiel Unité pour la promotion de l'éthique (Integrity Promotion Unit-IPU) et gère la mise en œuvre du Cadre de promotion de l'éthique...

Ce sont des exemples et d'autres de plusieurs administrations douanières qui ne peuvent pas tous être mentionnés, mais ces exemples sont un aperçu d'une partie de la diligence visant à promouvoir

l'éthique dans l'administration des douanes.

Parlant de l'Organisation mondiale des douanes et de son rôle dans l'établissement des principes de l'éthique, pendant plus de deux décennies, l'OMD a joué un rôle actif essentiel s'agissant de s'attaquer au problème de la corruption au sein des services publics et en particulier dans la douane . le document clé d'orientation stratégique de l'OMD « la douane au 21eme siècle » met en exergue la lutte contre la corruption , la sauvegarde de l'éthique et le renforcement des mesures de bonne gouvernance . le programme A-CPI dynamisera les efforts déployés dans ce domaine et les mènera pour améliorer la gouvernance et l'intégrité au sein de la douane.

D'après le secrétaire général adjoint de l'OMD Mr R .Trevino Chapa et dans son intervention lors de La 19eme session du sous-comité sur l'éthique qui s'est tenue les 20 et 21 février 2020 et avait pour theme « instaurer la confiance a l'ère numérique » ; a mis l'accent sur le rôle de plus en plus important joué par les douanes et a affirmé que l'accomplissement de leur mission nécessite un niveau élevé de déontologie et d'éthique professionnelle au sein des administrations douanières, mais aussi dans leur environnement au sens large impliquant des parties prenantes.

Dans le contexte du thème du SCE pour cette année, il a reconnu qu'a l'ère des nouvelles technologies et de la numérisation, les administrations douanières sont confrontées a des problèmes d'éthique concernant leurs systèmes internes et la sécurité de leur données sensibles, sur ce point, les programmes et initiatives de modernisation des douanes devraient consister prioritairement a faire en sorte de mettre en place une législation appropriée et de mobiliser des compétences professionnelles et des investissements financiers.

La déclaration du conseil de coopération douanière concernant la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière « déclaration d'Arusha (revisée) » reconnaisse que l'éthique est une question primordiale pour toutes les nations et toutes les administrations des douanes, et que la présence de la corruption risque de limiter considérablement la capacité de la douane a remplir efficacement sa mission . les effets négatifs de la corruption peuvent notamment être les suivants : une diminution de la sécurité nationale et de la protection de la communauté ; fraude fiscale et déperdition de recettes ; un déclin des investissements étrangers ; un surcroit de dépenses dont le cout est a la charge de la communauté ; la persistance d'obstacles aux échanges internationaux et a la croissance économique ; une moindre confiance des usagers envers les institutions publiques ; une diminution du niveau de confiance et de coopération entre les administrations des douanes et les autres organismes publics; un amoindrissement du niveau de respect volontaire des lois et règlements douaniers et un affaiblissement de l'esprit de corps et du moral du personnel.

L'Organisation mondiale des douanes a élaboré plusieurs notes, brochures et codes concernant l'éthique et la nécessité d'incarner un comportement éthique et de donner l'image parfaite du douanier. Nous mentionnons, par exemple ,le Recueil des bonnes pratiques des Membres sur les contrôles internes et sur les relations avec les contrôles externes publier le 27 juin 2019, c'est un outil en matiere de developpement de l'ethique et aussi « le code d'éthique et de comportement. », ce code a pour objectif de décrire en termes très concrets et précis, les règles de conduite minimales auxquelles tous les fonctionnaires des douanes sont censés obéir . ces règles de conduite seront respectées par tous les fonctionnaires des douanes et serviront de guide lorsqu'il s'agira de prendre des décisions et des mesures . pour s'assurer de la confiance du public en l'éthique douanière , chaque fonctionnaire des douanes doit respecter le Code d'éthique et de conduite et a adhérer a ce code, lequel comporte généralement des éléments clés, sont les suivants : responsabilité personnelle ; respect de la loi ; relation avec le public ; restrictions relatives a l'acceptation de cadeaux, de gratifications, d'invitations et de ristournes ; conflit d'intérêt ; restrictions relatives aux activités politiques; conduite a adopter s'agissant de questions pécuniaires ; confidentialité et utilisation de renseignements officiels; utilisation de biens ou de services publics ; achats a des fins privées de biens appartenant a l'état ; environnement de travail.

D'âpres une enquête menée par l'OMD auprès et au profit de ses membres, les données recueillies indiquent (sur les 58 réponses reçues des Membres) que s'agissant du rôle préventif et répressif des unités de contrôle interne, 72% adoptent à la fois des mesures préventives et répressives, alors que 10% appliquent des mesures répressives, et 12% se concentrent plutôt sur des mesures préventives. Les réponses des Membres illustrent les différentes approches adoptées en matière de prévention et de gestion des conséquences aux manquements à l'éthique. Tel que démontré ci-dessus, les pratiques des Administrations des douanes et les outils et instruments de l'OMD en matière de développement de l'éthique suggèrent d'adopter à la fois des mesures préventives et répressives, étant donné que les administrations sont tenues de respecter un bon niveau d'éthique et parce que l'amélioration du niveau de bonne conduite et de gouvernance demeure un combat permanent.

L'OMD a mis en œuvre la nouvelle version des «

normes professionnelles de l'OMD 2019 » . Ces normes professionnelles ont d'abord été développées dans le cadre du Programme de Partenariats universitaires en recherche et développement en matière douanière de l'OMD (PICARD) qui a été officiellement lancé en 2006. Le principal objectif du Programme PICARD était de créer un cadre de coopération pour les administrations des douanes, les praticiens et les institutions universitaires afin de travailler de façon plus rapprochée sur deux objectifs, à savoir l'avancement de la recherche académique en rapport avec la douane et la promotion du professionnalisme en douane.

la 18ème session du Sous-Comité sur l'éthique (SCE) de l'année 2019 avait un point à l'ordre du jour intitulé: "Données comportementales relatives à l'éthique et la corruption en tant que mesure préventive". La raison pour laquelle ce point a été mis à l'ordre du jour était de présenter le concept de «données comportementales» en tant qu'approche inspirée de la recherche qui vise à comprendre le comportement humain et qui est utilisée pour informer les politiques publiques et promouvoir des changements de comportements. La session du SCE qui a présenté ce concept a également mis en avant les approches visant à décrire ce qui motive le choix d'un fonctionnaire à respecter ou non les valeurs et les attentes de l'organisation en mettant l'accent sur le fait que ces approches peuvent contribuer à l'élaboration de politiques en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de la gestion des risques liés au respect de l'éthique et à la corruption en douane. Lors de la réunion, les expériences du Monténégro, du Canada et des Etats-Unis en matière de données comportementales et de politiques de lutte contre la corruption et de renforcement de l'éthique ont été présentées.

A la fin de cet article, nous pouvons seulement dire que l'éthique est le critère fondamental pour évaluer un douanier, et pour cela nous devons travailler dur pour encourager un comportement éthique idéal et lui faire part dans une administration considérer comme l'épine dorsale de l'économie afin de refléter la vraie, la bonne et la meilleure image de la douane .

Noureddine Mebarki Douane Algérienne

### DE LA NECESSITE DES CHIENS RENIFLEURS DANS L'ADMINISTRATION DOUANIERE EN AFRIQUE



Par Ambroise SAHAN, inspecteur des Douanes à Abidjan

Sur certaines chaînes de télévision occidentales qui présentent des émissions de téléréalité sur le narco trafic, dans les aéroports, on voit souvent des agents de douane se servir de chiens renifleurs dans leur travail. Ceci est d'autant plus vrai que des voyageurs ou usagers dans les pays développés ont déjà vu des agents de douane à l'œuvre avec ces chiens.

Il convient de rappeler que les chiens renifleurs sont des chiens éduqués et mis à la disposition de l'administration douanière pour détecter les faux-billets de Banque, la drogue, la fraude de tous genres (trafic d'objets illicites, et autres...) dans les aéroports, les ports, les frontières terrestres, les véhicules...En cela, ils sont des instruments indubitables de lutte contre toutes les formes de fraudes qui puissent exister.

Si tels sont importants les chiens renifleurs, pourquoi ne les utilise-t-on pas en Afrique subsahelienne?

La principale raison avancée est le manque de moyens financiers. Car, à dire vrai, travailler avec les chiens renifleurs a un coût. Il faut d'abord former des spécialistes pour éduquer ces chiens et ensuite, former les agents de la douane à leur utilisation, d'où la nécessité de construire des centres de formation et/ou financer des stages de formation dans les pays occidentaux. Par ailleurs, l'entretien de ces chiens n'est pas à ignorer. Un service aussi onéreux.

Toutefois, la raison évoquée ci-dessus n'est pas

suffisante pour ne pas essayer l'utilisation des chiens renifleurs en Afrique. Ces chiens, efficaces dans le travail que plusieurs agents de douane mis ensemble, rentrent partout où ceux-ci ne peuvent rentrer et traquent jusqu'à la dernière énergie, les bagages des suspects.

Sous nos tropiques, la mission de la douane est étendue mais les moyens mis à la disposition des douaniers pour lutter contre le narco trafic et toutes formes de fraudes restent faibles. Les ports, aéroports, frontières terrestres, deviennent alors des espaces poreux en terme de trafic illicite.

Loin donc de considérer l'aspect pécunier, les gouvernants Africains doivent se doter d'infrastructures leur permettant d'oser l'émergence. Par exemple, dans l'administration douanière, l'utilisation des chiens renifleurs impacterait positivement l'économie de nos nations. Ils sont indicateurs, saisissants et incorruptibles.

### L'HISTOIRE DE LA DOUANE MAROCAINE

### I-Le Maroc, territoire douanier musulman

La notion d'un territoire douanier bien distinct du territoire national est apparue dès l'aube de l'Islam en Arabie. Le mouvement des marchandises d'un territoire douanier à un autre donnait lieu à la perception de droits de douane «Al aouchr » par « al achir » receveur des droits de douane.

### L' Amana des douanes au Maroc

« OUMANA » en arabe est le pluriel d'Amine. Le terme utilisé en arabe pour désigner toute personne probe, a été attribué dans son sens fiscaliste. On trouve au Maroc différents type de ces fonctions:

\*Amine al kharaj : chargé des dépenses du makhzane (sortie d'argent);

\*amine adakhl : chargé de l'inscription des recettes du makhzen;

\*amine assayer : chargé des dépenses de souveraineté et des traitement des fonctionnaires ;

\*amine al marssa : chargé de la gestion et les contrôles des douanes dans les ports.

### II- Naissance du régime douanier du Protectorat

Le statut douanier du Maroc sous le protectorat avait en fait été institué par l'acte d'Algésiras en 1906 ; les marchandises entrant au Maroc par mer étaient soumises à un droit de 10% ad valorem et à une taxe de 2.5% au profit de la caisse spéciale des travaux publics.

III- La refonte de la réglementation douanière 1977-2000

Dès le 1er août 1958, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects du Maroc indépendant publia le premier ouvrage de la réglementation douanière et l'adoption du code des douanes et impôts indirects en 1977. Et la refonte de la législation douanière élaborée de concert avec l'ensemble des opérateurs économiques est mise en place dès la fin de l'an 2000.

Source: www.douane.gov.ma

### LITTÉRATURE

Ghenadie Radu

# Droit du commerce international

Les fondamentaux



Ouvrage à retrouver sur notre site Internet: https://aidfdouaniers.org/droit-du-commerce-international-les-fondamentaux/

# SIX SUISSES EN TUNISIE



Il y a quelques mois, l'Association Internationale des Douaniers Francophones a décidé de rassembler des douaniers pour un tournoi de football à 7 joueurs. Après bien des péripéties organisationnelles puisque les rencontres auraient d'abord dû se passer ailleurs, l'AIDF, sou-tenue on ne sait trop comment par les autorités tunisiennes, parvient à planifier deux jours de rencontres sportives dans une cité balnéaire, presque déserte en cette saison.

Les équipes se préparent : partout, on cherche les meilleurs joueurs, on monte une équipe, on décide de qui va partir pour le nord quand on est africain, ou pour le sud quand on est européen. Ou rester pas loin de chez soi quand on est tunisien... On commande des maillots, on embauche des coaches sportifs, on s'entraîne après le boulot, on prépare des fanions et autres cadeaux, on veut faire bonne figure.

Perdue dans ses Alpes, la tranquille Suisse y va également de sa microscopique organisation : premièrement, il lui faut des joueurs! On va farfouiller dans les bureaux de douane à la recherche de volontaires ayant une petite idée de ce à quoi ressemble un ballon. On parvient à rassembler six douaniers dans une équipe peu homogène : deux femmes et quatre hommes, mais aussi cinq douaniers et un garde-frontière (oui, ils font la différence!), ou encore trois vieux (pas loin de la cinquantaine) et trois jeunes (à peine 30 ans, voire moins). Les maillots ? Une équipe locale, qui joue habituellement des matches corporatifs, prête une poignée de t-shirts : la Suisse jouera en bleu et blanc, avec le motif de la croix rayonnante, symbole national du Corps des Gardes-Frontière.

L'équipe suisse, profitant d'une liaison aérienne directe entre Genève et Tunis, a posé le pied sur le continent le samedi 15 février 2020 en début d'après-midi. Après presque trois heures d'attente, les Belges et une partie de l'équipe de France devant prendre le même bus que nous, nous nous mettons en route vers le sud-est. 75 kilomètres plus tard, nous prenons nos chambres au Yasmine Beach: vue sur la mer, larges lits, buffets chargés de nourriture, salons royaux et balcons individuels...

Le dimanche est consacré à un entraînement. Les Français nous accompagnent, plus pour se marrer de voir nos touchés de balle que pour se mettre en jambes! Mais on rigole et l'ambiance est bon enfant. Le soir, à la cérémonie d'ouverture, le capitaine suisse, crâne rasé et bedaine proéminente, annonce que le challenge que s'est fixé son équipe est de rester à la dernière ligne du classement. Dans son discours au second degré, il explique en effet qu'il est conscient de la puissance de ses six adversaires et qu'il ne souhaite qu'une chose : ramener ses collègues à la maison sans bobo.

Lundi matin, à 9 heures précises, le premier coup de sifflet est émis : la Suisse, dont l'équipe a été complétée à 8 joueurs grâce à la participation de deux douaniers indigènes (un colonel de Tunis et un motard de Sousse), pousse la balle et part à l'assaut de la France. Trente minutes plus tard, c'est un score sans appel qui cloue une première fois la petite équipe helvète au pilori : 10-0 ! La Suisse jouera trois autres matches ce jour-là, contre le Niger (10-1), le Bénin (14-1) et finalement, à la tombée de la nuit, contre la Belgique (4-1).

Le mardi, alors que les jambes font mal, mais que les cœurs sont chauds, l'équipe suisse, aidée par deux douaniers français (un se mettra au goal afin de permettre au motard d'attaquer, l'autre sera notre 'entraîneur du jour') repart au combat et affronte le Mali (19-1) et finalement la Tunisie (8-3). Oui, on a tiré quelques ballons dans les filets adverses... non pas parce qu'on est parvenu à passer la défense ennemie, mais simplement parce qu'il existe une once de galanterie dans chaque douanier, fût-il de Niamey, de Porto Novo, de Bamako ou de Tunis!

Footballistiquement, on est nul. C'est un fait. Vraiment nul... Mais la plupart de nos adversaires ont reconnu que nous méritions tout de même de gagner la Coupe : nous avons joué de manière humble et modeste, sans aucune agressivité, avec un sourire même lors de l'attribution d'un penalty pouvant être considéré comme injuste. Là où on a fait du sport, les autres ont fait une compétition.

Après six nuits sur sol tunisien, l'avion redécolle pour Genève. Les six membres de l'équipe suisse sont heureux. Les six adversaires affrontés ont permis de faire de belles rencontres. Nos six défaites resteront parmi nos meilleurs souvenirs. Excellent!

Par Nicolas Beytrison, AIDF-Suisse

### UN BRIN DE POÉSIE

Les Douaniers **Arthur Rimbaud** 

Ceux qui disent : Cré Nom, ceux qui disent macache, Soldats, marins, débris d'Empire, retraités, Sont nuls, très nuls, devant les Soldats des Traités Qui tailladent l'azur frontière à grands coups d'hache.

Pipe aux dents, lame en main, profonds, pas embêtés, Quand l'ombre bave aux bois comme un mufle de vache.

Ils s'en vont, amenant leurs dogues à l'attache, Exercer nuitamment leurs terribles gaîtés!

Ils signalent aux lois modernes les faunesses. Ils empoignent les Fausts et les Diavolos. "Pas de ça, les anciens! Déposez les ballots!"

Quand sa sérénité s'approche des jeunesses, Le Douanier se tient aux appas contrôlés! Enfer aux Délinquants que sa paume a frôlés!

# A COVID AU NIGER AVEC LES DONNÉES DOUANIERES



Suivre la crise à partir des données douanières: l'expérience de la Douane du Niger

Par Mahamat Akanja, Thomas Cantens, Mahamane El Hadj Ousmane, Hassane Moumouni etl brahim Souley

À ce jour, la pandémie de la COVID-19 a modérément affecté les pays africains[1]. Les gouvernements ont pris des mesures précoces : dès mars 2020, les frontières ont été fermées - sauf pour les marchandises -, les grands rassemblements interdits, le couvre-feu décrété, les capitales isolées, le télétravail a été adopté pour l'éducation et les services publics, et des mesures sociales ont été prises pour compenser la baisse de revenu des ménages (au Niger, l'eau et électricité ont été fournies gratuitement aux foyers les plus démunis pendant trois mois). Début juin, ces mesures ont été progressivement allégées.

Au Niger, la Douane a maintenu un niveau de présence et d'activités identique à celui d'avant la crise, tout en respectant des précautions sanitaires (application d'une distanciation physique avec notamment de nouvelles procédures de fouille des véhicules, port de masques et de gants, mise à disponibilité de gels et de savons). Des mesures, communes à la plupart des douanes [2], ont été également adoptées :

- les importations d'équipements et de produits utilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie ont été exemptées de droits et taxes (la sélection s'est faite en suivant la liste des produits recommandés par l'OMD);
- le crédit d'enlèvement a été étendu de 15 jours à 90 jours;
- les enquêtes en cours ont été suspendues ;
- une cellule de crise a été créée avec pour mission de coordonner les actions.

L'objet de cet article est d'examiner une dimension particulière de la réponse de la Douane du Niger : la mobilisation des données douanières pour suivre la crise et appuyer le gouvernement dans l'élaboration quasi quotidienne de réponses aux préoccupations sanitaires et sociales.

### LES PARTICULARITÉS DE LA CRISE COVID-19 ET L'IM-PLICATION DE LA DOUANE

Il était difficile de prédire les conséquences de cette crise et des contre-mesures des gouvernements, telles que le confinement des populations et la fermeture des frontières. Au début de la crise, les analyses auguraient des cycles économiques dramatiques: baisse des importations des produits de grande consommation (riz, pâtes, huile alimentaire, sucre, céréales) ; perturbation de l'acheminement de produits pharmaceutiques originaires d'Asie ; baisse des exportations des ressources minérales par la réduction de la demande dans les pays à haut revenu et la difficulté à acheminer les équipements d'exploitation ; baisse des exportations de produits agro-pastoraux, avec pour conséquences finales des hausses de prix, voire des pénuries ; insécurité alimentaire ; et baisse drastique des recettes fiscales au moment où l'État en a peutêtre le plus besoin.

Si les effets négatifs de la crise sont indéniables, il convient de se demander comment « suivre » une crise aussi inédite que celle de la COVID-19 de façon plus précise, afin d'adapter les contre-mesures régulièrement. Les gouvernements parviennent à produire quotidiennement des chiffres sur l'état sanitaire du pays (nombre de tests, de malades traités et de décès), mais disposer de chiffres sur l'état économique demeure complexe à de faibles échelles temporelles, surtout pendant un événement extraordinaire qui, par définition, impose une rupture dans les prévisions.

Les données douanières sont particulièrement utiles pour le gouvernement du Niger dans un tel contexte. D'une part, elles permettent de suivre l'évolution des importations en produits de première nécessité et l'exportation des matières premières. D'autre part, elles permettent de suivre les effets quasi-immédiats des mesures de confinement et des restrictions de transport et de franchissement de frontières sur la production et la circulation des biens matériels. Contrairement à la crise de 2008 qui était d'abord financière et dont les effets se sont généralisés avec des temps de retard, la crise COVID-19 est une crise matérielle. Les données douanières sont donc devenues une information critique pour le gouvernement. En pratique, elles ont été les seules données économiques « instantanées » sur la crise dont le gouvernement pouvait disposer régulièrement.

La Douane du Niger a donc dû adapter sa manière de rendre compte au gouvernement et passer d'un compte rendu mensuel à un compte rendu journalier et hebdomadaire. Deux douaniers ont participé aux réunions de la cellule de crise nationale gérée par des statisticiens. Leur rôle consistait à partager les données douanières et à participer à la révision régulière des modèles de prévision des recettes et de l'activité économique. En interne, un suivi hebdomadaire a été mis en place sur les flux d'importations et d'exportations, en fonction des régions d'exportation et des bureaux de douane nationaux, ainsi que sur les exonérations appliquées sur les produits utilisés dans la lutte contre la pandémie.

### QUE SIGNIFIE « SUIVRE » LA CRISE ?

Suivre la crise c'est avant tout comparer les données correspondant à la période de crise avec celles correspondant aux mois ou années précédents : comparer l'évolution de variables telles que les recettes et les volumes importés par région, par type d'opérateurs ou encore par routes de commerce. Ce suivi pose deux problèmes techniques dont la résolution a constitué en soi une leçon intéressante pour la Douane.

Le premier problème est de faire apparaître la crise pendant la crise. Les administrations douanières et fiscales sont habituées à produire et analyser des données agrégées au niveau mensuel et annuel. Ces agrégations ne suffisent pas en temps de crise[3]. Elles sont établies a posteriori, et le décalage est trop important pour permettre au gouvernement et aux administrations de réagir à temps. Au Niger, la Douane a choisi une échelle temporelle journalière, le recours à des moyennes mobiles[4] et une comparaison à la moyenne des jours de 2019 et 2018 pour lisser les fortes variations journalières et faire apparaître les tendances hebdomadaires.

Le deuxième problème technique est la distinction entre ce qui relève de la crise et ce qui relève d'autres facteurs. L'estimation robuste d'une inférence causale entre la crise et les variations de recettes ou de volumes relève de travaux a posteriori. Pendant la crise, l'approche vise à documenter rapidement et quantitativement l'évolution de la situation et ce qui est attribuable à la crise ou pas. Plutôt que d'estimer les effets de différents facteurs sur les recettes et les volumes, il s'agit de retirer de la comparaison temporelle les facteurs connus de variations. Deux facteurs de variation sont identifiés au Niger. Le premier est la fermeture de la frontière avec le Nigeria depuis septembre 2019. Une partie des déclarations relatives aux échanges avec le Nigeria a été retirée des données[5]. Le deuxième facteur de variations des recettes est structurel : les importations augmentent généralement à l'approche de la période de ramadan dont les dates varient d'une année sur l'autre. Or la crise sanitaire a débuté en Afrique sub-saharienne à quelques semaines du début du ramadan. Il a donc été nécessaire de « dé-saisonnaliser » les variations de recettes et de volumes par rapport au ramadan. La méthode a consisté à transformer l'échelle journalière en prenant, pour chaque année, le jour de début du ramadan comme jour zéro. Ainsi, sur cette nouvelle échelle, les jours de 2020, 2019 et 2018 deviennent comparables au premier semestre, ils sont « équivalents par rapport au début du ramadan ».

### CE QUE RÉVÈLENT LES DONNÉES SUR LA CRISE

Les données douanières ont dévoilé, au fil des semaines, une crise à la forme d'un « V » : un impact brutal mais réduit dans le temps auquel succède rapidement un fort rebond. Ce résultat est moins catastrophique que prévu. Ce constat fait au Niger pendant la crise est devenu global par la suite,

l'Organisation Mondiale du Commerce notamment ayant réévalué à la baisse les impacts négatifs de la crise sur les flux internationaux de marchandises[7]. La crise a entraîné une baisse des flux de l'ordre de 20 % sur 3 à 4 semaines, ce qui risque d'absorber l'amélioration des performances de la douane et la progression normale des recettes de l'ordre de 7 à 10 % par an.

Pendant la période de crise, le commerce des produits régionaux a mieux résisté que le commerce « lointain ». Ce dernier n'est pas seulement affecté par des difficultés logistiques, il a aussi été réduit parce que les « grands » commerçants n'ont pas pu se rendre physiquement en Asie pour y passer leurs commandes[8]. Cette crise met en évidence l'importance du commerce régional pour le pays. Autre argument en faveur de la promotion des échanges régionaux via notamment des mesures de facilitation, l'impact de cette crise globale demeure inférieur à celui de la fermeture de la frontière entre le Niger et le Nigeria depuis septembre 2019.

Les « petits » commerçants (68 % du nombre d'importateurs et 41 % des recettes) ont été moins affectés par la crise, leur niveau d'importation s'est maintenu en 2020 au-dessus des niveaux de 2018 et 2019. Les « grands » commerçants (1 % du nombre d'importateurs et 49 % des recettes) ont subi la crise de façon plus marquée mais modérée : leurs opérations concernent essentiellement les produits de base (riz, huiles de cuisine, sucre) aux origines plus lointaines, mais elles sont suffisamment diversifiées pour amortir les baisses d'importation dans un secteur. La catégorie d'importateurs la plus affectée par la crise est celle des « moyens » importateurs (7 % du nombre d'importateurs et 4 % des recettes).

S'agissant des marchandises elles-mêmes, les importations d'équipements et produits sanitaires exonérés ont été particulièrement surveillées. D'un point de vue budgétaire, ces importations étant exceptionnelles, elles n'étaient pas une source de recettes attendues et la plupart des opérations ont été faites par des organisations internationales ou des pays partenaires au titre de dons. Cet afflux de dons et l'absence d'un marché initial pour ces produits font que l'impact de ces exonérations sur les recettes est nul.

S'agissant des ressources naturelles, leur exportation n'a pas connu de baisse particulière. Au contraire, certaines exportations ont connu des hausses notables dont l'or, suite à l'exploitation récente de nouveaux gisements.

Enfin, très tôt, les données ont fait apparaître des risques de tension sur le marché intérieur des céréales. Les importations des céréales et leurs sous-produits ont fortement baissé. La fermeture des frontières terrestres pour les voyageurs et la réduction des transports ont probablement ralenti ces échanges qui sont essentiellement transfrontaliers.

# QUELQUES LEÇONS POUR LES CONTRE-MESURES DOUANIÈRES

Première leçon, la continuité du service a permis de maintenir les délais de dédouanement à un haut niveau de célérité. Comme avant la crise, plus de 80 % des droits sont payés au plus tard le jour suivant l'enregistrement de la déclaration par les opérateurs.

Deuxième leçon, le crédit d'enlèvement[9], mesure phare des recommandations en temps de crise, n'a eu un large succès auprès des importateurs ni au début, ni à la fin de période de crise. Plus de 70 % des opérateurs ayant un crédit d'enlèvement[10] l'avaient ouvert en 2018. Si quelques opérateurs ont demandé à en bénéficier en mai 2020, la part des recettes payées par crédit d'enlèvement est demeurée faible, de l'ordre de 5 à 7 %.

Plusieurs explications sont possibles. La Douane avait déjà fortement réduit ses délais de traitement avant la crise et elle a maintenu son activité au même niveau pendant la crise. Par ailleurs, comme on l'a vu, les volumes importés ont baissé durant la crise, ce qui a nécessairement réduit la charge de travail de la Douane. Les importateurs n'ont ainsi pas été pénalisés par des retards dans la mise à circulation des marchandises et par les coûts supplémentaires qui y sont associés. En outre, la période de ramadan n'a probablement pas occasionné une diminution de la demande (tout au plus la crise a réduit sensiblement l'offre) et les opérateurs n'ont donc pas été confrontés à la difficulté de trouver des clients et donc à celle de payer les droits et taxes. Dernière explication plausible et compatible avec les précédentes, seuls quelques grands importateurs ont une structure suffisamment élaborée pour ouvrir et suivre des comptes de crédit d'enlèvement auprès de la douane, or ils avaient déjà ouvert des comptes bien avant la crise. Les autres importateurs ne sont pas suffisamment formés ou informés pour en tirer les bénéfices.

Troisième leçon, le commerce régional est un facteur d'amortissement des effets de la crise, même si les recettes qui lui sont liées sont relativement faibles par rapport au commerce lointain, avec l'Asie notamment. Alors que beaucoup d'efforts politiques internationaux s'activent à aider les pays à faible revenu dans la crise de la COVID-19, il ne faudrait pas oublier que des efforts équivalents sont toujours nécessaires pour favoriser les échanges entre pays voisins. Au Niger, la fermeture de la frontière avec le Nigeria a un impact négatif sur les recettes au moins trois fois supérieur à celui de la pandémie.

Dernière leçon, en mobilisant leurs données, les douanes peuvent efficacement aider les gouvernements à être pro-actifs dans un environnement de crise où les prises de décision doivent être rapides malgré le peu d'informations à disposition. Cet article ne rend compte que d'un exemple simple, mais mis en œuvre en conditions réelles. Il existe d'autres techniques qui s'appuient elles aussi sur l'utilisation des données de transaction, tirant profit du caractère « instantané » spécifique aux données douanières. La participation des douaniers à la cellule de crise nationale est un élément clef de la réponse gouvernementale : par leur connaissance fine des données elles-mêmes, les douaniers peuvent contribuer utilement à l'intégration des données du commerce extérieur dans les modèles de prévision économique, en particulier lorsque ceux-ci doivent être réévalués rapidement avant que les données statistiques ne soient agrégées et consolidées.

Plusieurs questions se posent encore, essentiellement sur le soutien à apporter aux opérateurs économiques. Une première question est de savoir comment aider les importateurs à mieux utiliser les solutions offertes par la Douane lors d'événements durant lesquels le temps de réaction est essentiel pour absorber le choc de la crise. Ce n'est pas pendant la crise que les opérateurs doivent « apprendre » à utiliser les facilités douanières. Une deuxième question est de savoir comment mieux aider certains types d'importateurs particulièrement vulnérables aux changements d'environnement économique, typiquement ceux qui ont développé des échanges lointains, hors de la région, sans toutefois disposer d'importantes capacités financières.

À ce titre, la Douane du Niger a ouvert un forum avec la Chambre de commerce pour mieux informer les importateurs et les exportateurs et obtenir leur avis sur la manière dont elle pourrait adapter ses facilités afin de mieux répondre à de nouvelles crises. Deuxième action en cours, avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'OMD, la Douane du Niger travaille à la mise en place d'une plate-forme d'échanges régionale sur l'analyse des données et en particulier leur usage pendant la crise sanitaire.

C'est en effet au moment où les spécialistes des douanes ont le plus besoin d'échanger, de se rencontrer, que la crise sanitaire a rendu impossible les traditionnels ateliers et réunions régionales. Il importe donc qu'une plate-forme soit ouverte afin que les spécialistes puissent parler en temps réel des pratiques et techniques les plus à même d'aider les pays à répondre à la crise.

En savoir + dgdouanes.niger@gmail.com

[1] environ 1000 cas et 69 décès au Niger pour une population de 21 millions d'habitants.

[2] Section dédiée du site web de l'OMD aux réponses douanières à la crise COVID: http:// www.wcoomd.org/en/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/coronavirus.aspx

Banque Mondiale: https://www.worldbank. org/en/topic/trade/brief/trade-and-covid-19 https://documents.worldbank.org/curated/ en/415841588657355986/Logistics-and-Freight-Services-Policies-to-Facilitate-Trade

[3] Voir Diego A. Cerdeiro; Andras Komaromi; Yang Liu; Mamoon Saeed, 2020, World Seaborne Trade in Real Time: A Proof of Concept for Building AISbased Nowcasts from Scratch, IMF Working Paper 20/57, and Gallego, Inmaculada and Font, Xavier, 2020, "Changes in air passenger demand as a result of the COVID-19 crisis: using Big Data to inform tourism policy", Journal of Sustainable Tourism, 2020, p. 1-20.

[4] La moyenne mobile, ou moyenne glissante, est un type de moyenne particulièrement utilisé pour les séries temporelles, elle permet de rendre compte des tendances en lissant les variations sur les petites échelles de temps.

[5] Il s'agit principalement des opérations dites de « réexportation » de marchandises extra-communautaires qui sont importées au Niger pour être revendues au Nigeria.

[6] Un algorithme de classification supervisé K-Means a été appliqué sur différents critères permettant de distinguer des importateurs dont leur contribution aux recettes douanières et les chapitres du système harmonisé dans lesquels ils opèrent. Trois groupes particuliers se distinguent en fonction de leur poids dans les recettes.

[7] Voir communiqué de presse de l'OMC https:// www.wto.org/french/news\_f/pres20\_f/pr858\_f.htm

[8] Entretiens avec des commerçants nigériens en mai 2020.

[9] Les droits et taxes dus à l'importation de mar-

chandises sont payables au comptant, c'est-à-dire que le moyen de paiement doit être déposé en même temps que la déclaration d'importation. Le crédit d'enlèvement est une possibilité offerte aux redevables d'enlever leurs marchandises moyennant le dépôt entre les mains de l'autorité compétente du Trésor d'une soumission cautionnée annuelle. Cette soumission est un engagement garanti par un établissement bancaire, financier ou une compagnie d'assurance, à régler les droits et taxes concernés à une certaine échéance.

[10] hors administrations, missions diplomatiques et ONG.

### LA CONVENTION MEDICRIME DU CONSEIL DE L'EUROPE

La convention Médicrime du Conseil de l'Europe est la première convention pénale internationale permettant de lutter efficacement contre la vente de médicaments contrefaits et falsifiés.

Cette lutte est devenue depuis le début des années 2000 une cause internationale mobilisant l'organisation mondiale de la santé et l'organisation mondiale des douanes.

En octobre 2009 le Président français Jacques Chirac lance au Bénin, l'appel de Cotonou, destiné à inviter les responsables du monde à se mobiliser contre ce trafic qui fait plus de 100 000 morts par an en Afrique. L'on compte 700 000 morts dans le monde . Le chiffre d'affaire généré par le trafic mondial des faux médicaments en 2018 s'élève à 200 milliards d'euros. Ce chiffre a triplé en 5 ans. Le faux médicament est une arme de destruction massive. Qualifié de « crime parfait » ce marché connaît une croissance exponentielle.

La contrefaçon d'un médicament peut générer un bénéfice de l'ordre de 500 000 dollars pour un investissement initial de 1000 dollars, une rentabilité nettement supérieure à celle du trafic de drogue.

Les pays africains souffrent de l'absence d'un arsenal juridique pour lutter contre la criminalité pharmaceutique. L'OMS estime qu'en Afrique la contrefaçon peut facilement dépasser 60% du marché pharmaceutique. Le contexte est propice à la vente de médicaments contrefaits et falsifiés. Avec la faiblesse économique des populations, la faiblesse des condamnations, la faiblesse des structures administratives, du contrôle de qualité des médicaments, la difficulté d'accès aux soins, la perméabilité des frontières, l'Afrique est le terrain de jeu préféré des trafiquants : vaccins, antirétroviraux, antipaludéens contrefaits pour ne citer que ceux -ci. De Plus avec la crise du Covid 19 ce trafic augmente encore.

Les dirigeants africains tout à fait conscients des enjeux non seulement de santé publique mais également de sécurité intérieure ont décidé de poursuivre l'engagement de cette lutte contre les médicaments contrefaits et falsifies, lors de l'appel de Lomé en janvier 2020 initié par la Fondation Brazzaville.

La disponibilité du médicament de qualité est un enjeu majeur pour le développement des pays. La santé est le refuge de la paix dans un pays en crise. Le trafic de faux médicaments finance également les réseaux de l'immigration irrégulière. Selon un rapport de l'ONUDC, il existe un lien en l'immigration irrégulière d'Afrique vers l'Europe et les réseaux de la criminalité organisée. En 2016, le nombre de migrants est estimé à au moins 2.5 millions introduits clandestinement en Europe ce qui représente un chiffre d'affaire de près de 7 milliards \$ pour les réseaux clandestins. Selon les chiffres de l'agence européenne de contrôle des frontières, le nombre de migrants en situation irrégulière a augmenté de 40% en avril 2020, soit huit fois plus que le total du premier trimestre 2020. Le nombre total de migrants internationaux s'est accru ces dix dernières années, passant d'environ 150 millions de personnes en 2000 à 214 millions aujourd'hui.

L'immigration coûte chère, « les passeurs » souvent liés aux mafias, prennent en général de 3.000 à 8000€ par personne pour franchir frontières, ce qui représente une somme considérable ,une menace pour la sécurité, et détruit l'intégrité des États. Tous ces réseaux criminels travaillent en synergie.

La faillite des systèmes de santé, l'insécurité, le développement de divers trafics accroissent la défiance contre la gouvernance et les pouvoirs publics, ce qui provoque une fragilisation des États, l'affaiblissement des laboratoires « réguliers ». Tous ces éléments sont autant d'effets directement induits par l'absence de lutte contre les médicaments contrefaits et falsifies.

La convention Médicrime du Conseil de l'Europe-née d'une proposition de l'Assemblée Parlementaire et signée à Moscou en 2011 après des années de négociations entre experts gouvernementauxest un instrument complet qui permettra de venir combler une lacune du droit international, elle est en passe de devenir la plus puissante arme mondiale contre la contrefaçon des produits médicaux et infractions similaires. Avec la ratification de la Guinée, la convention est entrée en vigueur le 1 er

janvier 2016 et commence à jouer son rôle vital. En veillant à ce qu'elle entre en vigueur dans les différents pays et en encourageant sa pleine application, il est possible de sauver des vies.

### LA VALEUR AJOUTÉE DE LA CONVENTION MEDI-CRIME

Se manifeste dans quatre domaines essentiels



1. Éclaire juridiquement de la définition de ce qui constitue la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires

Jusqu'à présent il n'existait pas de définition commune juridiquement contraignante au niveau international

- 2. Érige en infractions passibles de sanctions effectives, proportionnées, et dissuasives, certains types d'activités lies à la contrefaçon de produits médicaux et aux infractions similaires Auparavant de nombreux systèmes juridiques traitaient principalement la contrefaçon de produits médicaux comme une violation des droits de propriété intellectuelle
- 3. Améliore la coopération entre les autorités judiciaires et sanitaires au niveau national

Permet un meilleur échange entre les parties prenantes

4. Améliore la coopération entre les autorités compétentes des États parties au niveau international

Par l'échange d'informations. Jusqu'à présent les Etats n'avaient pas accès à un cadre dédié multilatéral et juridiquement contraignant pour la coopération contre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la Santé publique.

La convention Médicrime représente donc un pas important en vue du développement de dispositions de droit pénal qui rendront possible la coopération transnationale pour résoudre un problème mondial.

La convention Médicrime définit une voie d'approche entièrement nouvelle pour combattre le danger majeur que représentent pour la santé publique la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires.

La convention Médicrime favorise la coopération nationale et internationale entre les différents acteurs de cette lutte :

- Autorités sanitaires
- Autorités douanières
- Autorités policières-gendarmerie
  - Autorités judiciaires

Un comité des parties est chargé d'assurer le suivi de l'application par les Etats membres.

L'un des apports essentiels de la convention Médicrime, dans une optique de répression, est la codification juridique d'un lexique spécifique qui ouvre la voie à la coopération transfrontalière, établit une base juridique de droit pénal international permettant la coopération nationale et internationale pour combattre ce phénomène. La promotion de la collaboration internationale afin de définir de solides procédures de détection, de collecte de données, de surveillance, de suivi, de signalements et d'informations des autorités, des consommateurs, des acteurs concernés et de la population, de fournir une plate-forme afin d'assurer l'incrimination uniforme des actes.



Les enjeux sécuritaires des pays sont indissociables d'une efficace lutte contre les faux médicaments. Les indicateurs sanitaires

meurent très préoccupants. Prendre en compte les deux facteurs est une réelle opportunité qui offre la capacité de promouvoir la coopération nationale et sous régionale entre les autorités des différents pays. Favoriser cette synergie ouvre la voie à un dialogue, un échange qui peut permettre leur rapprochement malgré les disparités. C'est un nouvel espace d'interconnexion entre pays pour une même cause.

Pascale Vanneaux - Conseiller Médicrime Ministre de la Santé de la République de Guinée

Conseiller spécial de la brigade de répression des produits médicaux illicites et atteintes à la santé- Brigade Médicrime-Haut commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire de la République de Guinée

Novembre 2020

### MARCEL RAPINÉ, HÉROS DES POMPIERS DE PARIS ET AGENT DES RECHERCHES DE LA D.N.E.D



Il est des hommes qui ont fait l'histoire de leur administration et dont la mémoire a été oubliée. Marcel Rapiné est de ceux-là. Pompier de Paris puis douanier et agent de la Direction Nationale des Enquêtes Douanières (D.N.R.E.D. aujourd'hui) pendant 24 ans, ce fonctionnaire émérite a eu, le 2 juin 1935 en plein Paris, une conduite héroïque. Sa présence d'esprit et ses qualités physiques ont permis de sauver sept personnes d'une mort horrible.

Qu'un sapeur-pompier se promène un jour de repos est aujourd'hui chose banale! Le dimanche 2 juin 1935, le sapeur Marcel Rapiné, de la 4eme compagnie, flâne sur les quais de « son » secteur et profite d'une belle journée ensoleillée. Il est « repos » et profite de cette situation qui, à l'époque, n'était pas aussi courante qu'aujourd'hui (un jour de repos pour trois jours de garde). De plus, il est important - épisode ubuesque de l'aventure qui va suivre - de souligner qu'en 1935, les sapeurs de repos ne peuvent sortir qu'en tenue de sortie. Il est midi passé de quelques minutes, ses pas l'ont conduit aux abords du Quai des Grands Augustins en bord de Seine entre le pont Neuf et le pont Saint- Michel. Il allait rejoindre sa fiancée, Isabelle, travaillant comme femme de ménage, quelques rues plus loin.

A quelques mètres, un camion-citerne est stationné le long d'une station essence. Le véhicule qui vient de Sens dans l'Yonne, ravitaille régulièrement les postes « essence » de la capitale. Alors que le conducteur procède à l'ouverture d'une vanne de livraison, une étincelle enflamme instantanément les vapeurs d'essence libérées. Le conducteur se recule pour ne pas être brûlé et se révèle impuissant à stopper la torchère qui enveloppe rapidement l'arrière du véhicule et les premiers étages de la façade de l'immeuble.

### 3 000 litres d'essence en feu au cœur de Paris

Marcel Rapiné a tout de suite réalisé la gravité de la situation, sa première pensée est de prévenir les secours. Il est proche d'une borne « incendie » située quai Conti. Il obtient rapidement la permanence du centre de secours Colombier (dont lui-même dépend) et demande les secours. Déjà une épaisse fumée noire s'élève au-dessus du camion et masque les entrées et les façades situées de part et d'autre de la station, aux 43 et 45 du quai des Grands Augustins. Il n'y a pas une minute à perdre et Marcel sait qu'il n'y a rien à tenter pour arrêter seul et sans moyen le brasier. Déjà aux fenêtres des appartements des deux immeubles mitoyens, il a remarqué une agitation susceptible de tourner au drame si personne n'intervient. Sans hésiter il court vers l'entrée d'immeuble la plus proche, celle du 45. Enlevant sa vareuse de sortie pour ne pas la salir et parce qu'il pressent qu'elle va le gêner, il la plie et la dépose sur une poubelle, avant de se ruer dans l'immeuble dont l'entrée est déjà quasiment inaccessible. Une fois dans le hall, il referme la porte pour éviter toute propagation dans la cage d'escalier.



Dès la réception de l'appel de Marcel Rapiné, c'est l'effervescence au centre Colombier. Le lieutenant de Lignère, officier de garde, prend place à bord du fourgon et, suivant le premier secours et la grande échelle, il se dirige vers les quais. Il ne tarde pas à apercevoir l'épais panache de fumée noire qui signale un incendie important et inhabituel pour les pompiers de ce secteur très résiden-

tiel. Dès l'abord des quais, le lieutenant de Lignère constate que le camion-citerne, placé en bordure de trottoir entre deux immeubles d'habitation est totalement embrasé. Le feu a déjà ravagé les deux rez-de- chaussée et les flammes qui s'échappent des étages laissent craindre une propagation aux étages des immeubles. Le jour et l'heure, dimanche à l'heure du repas, aggravent d'emblée le caractère dramatique de la situation. Dans les étages les locataires se manifestent. Face au sinistre, les boites des bouquinistes et les arbres commencent à brûler. Des lances à incendie sont mises en batterie afin de créer un rideau d'eau entre le camion et les façades, mais l'approche du foyer est impossible à moins de 30 mètres. Des secours sont demandés. Toutefois, malgré le rayonnement intense, les sauvetages s'organisent. La priorité est de pénétrer dans les immeubles pour mettre les habitants en sécurité. Le sergentchef Lecomte se fait asperger d'eau et réussit à pénétrer au 45. Là, il a la surprise de trouver le sapeur Rapiné qui a déjà effectué le sauvetage de deux femmes et d'une fillette. Il a, en outre, eu la présence d'esprit de faire descendre tous les locataires et de les regrouper dans l'arrière cour de l'immeuble où ils sont à l'abri des flammes et de la fumée. Constatant rapidement qu'il n'y a plus rien à faire au 45, Lecomte ressort. Il va maintenant tenter de rentrer dans l'immeuble mitoyen, au 43, mais les flammes embrasent l'entrée et malgré sa veste de cuir l'opération se révèle trop dangereuse.

L'arrivée des renforts, établissant deux autres grosses lances sur le 43, permet au sergent-chef Lecomte, accompagné d'un sapeur du fourgon de Colombier, de pénétrer au 43.



La conduite héroïque d'un sapeur au repos

Là encore, Marcel Rapiné les a précédés. Bloqué au 45, car il n'a pas de veste de cuir et ne porte qu'un maillot de corps, il est monté dans les combles et, après avoir accédé à la toiture, il est redescendu sur le toit du 43 par un tuyau de descente des eaux pour enfin accéder à la cage d'escalier. Presque simultanément, le sergent-chef Lecomte

et son sapeur accèdent au hall d'entrée. La cage d'escalier est enfumée et la chaleur très forte. Au 2ème étage, un homme carbonisé gît dans l'entrée de son appartement. Marcel Rapiné et le sous-officier qui l'a rejoint opèrent le sauvetage d'un homme et deux femmes qui suffoquent dans leur appartement.

Quelques minutes plus tard, Marcel se porte au secours d'une femme de 61 ans au 5ème étage. Elle est accrochée au chambranle de sa fenêtre, très agitée, elle n'entend pas les recommandations des sapeurs qui sont dans la rue et menace de tomber. Ses mains sont atrocement brûlées. Aidé du sergent-chef Lecomte, Marcel réussit à la dégager faire sortir de l'appartement. et



La tenue d'un sapeur face à l'intransigeance de son officier...

A l'extérieur, le commandant Cornet, chef de bataillon de service, renseigné de la gravité de la situation s'est présenté sur les lieux du sinistre et a pris la direction des opérations. Cela fait maintenant presque une demi-heure que les secours sont à pied d'œuvre. Malgré la mise en action d'une nouvelle grosse lance et d'un générateur à mousse, il n'a toujours pas été possible d'éteindre et de diluer l'essence qui s'écoule enflammée du camion.

La chaleur rayonnante ne permet pas, dans un premier temps, d'approcher suffisamment du foyer et les flammes détruisent la mousse. Enfin, à force de ténacité, la mousse engloutit le brasier. Seules quelques flammes s'échappent encore de la carcasse calcinée du camion-citerne. Les pompiers peuvent dès lors s'engager dans les immeubles pour éteindre les foyers secondaires. Le camion n'est pas complètement éteint, mais les entrées ne sont plus bloquées par les flammes et la chaleur est moins forte. Marcel Rapiné et le sergent-chef Lecomte peuvent sortir les victimes brûlées et les présenter au médecin de service.



Pour la petite histoire, le sapeur Rapiné fut admonesté par le commandant Cornet pour sa tenue. Il était à l'issue de l'intervention en maillot de corps, coiffé de son képi. Après avoir récupéré sa veste, Marcel Rapiné est rentré à pied au centre Colombier pour se doucher.

Malgré une intervention extrêmement délicate, le feu a pu être éteint en moins d'une heure. Un homme de 75 ans est mort carbonisé au 43, les sapeurs-pompiers ont effectué le sauvetage d'un homme, de cinq femmes dont deux brûlées et d'une fillette.



La majorité des locataires a pu être mise en sécurité. Les dégâts sont très lourds : la station- essence, le camion-citerne, l'immeuble du 43 et trois appartements en façade du 45 sont totalement détruits.

### Décoré de la fondation Carnegie

Au moment de ces sauvetages, le sapeur Marcel Rapiné, jeune moniteur de l'équipe de gymnastique, totalise 2 ans et 8 mois de service. Il s'est fait remarquer sur ce feu pour ses prouesses physiques mais aussi pour son esprit d'initiative déterminant pour la sauvegarde des locataires des immeubles sinistrés. Il s'est vu attribuer une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement.

En 1937, Marcel reçut un don de 780 francs en argent (près de 40 fois sa solde), ainsi qu'une plaquette de bronze de la fondation Carnegie pour sa conduite exemplaire pendant ce sinistre.



Andrew CARNEGIE (1835-1919) industriel et philanthrope américain est né en Écosse. Emigré aux Etats-Unis en 1848, il se retira des affaires en 1901. Autodidacte, Carnegie accordait un vif intérêt à l'instruction et fit de nombreux dons à des institutions scolaires et culturelles, dont plusieurs portent aujourd'hui son nom. C'est par une lettre adressée à monsieur CLEMENCEAU, ministre de l'intérieur, que Carnegie propose à la France le don d'un capital destiné à honorer et récompenser les auteurs d'actes de courage civil et à venir en aide aux victimes et orphelins des sauveteurs qui décèdent, victimes de leur dévouement. Acceptée par décret du 23 juillet 1909, cette libéralité a entraîné la création d'un établissement public. Aujourd'hui, la fondation poursuit son œuvre grâce à une subvention du ministère de l'intérieur et à quelques dons et legs.

Depuis sa création, la fondation a récompensé près de 13 000 lauréats. Parmi les sauveteurs, il n'est pas rare de voir figurer des jeunes de 10 à 25 ans. Cependant le courage n'est pas l'apanage d'une tranche d'âge, le doyen des sauveteurs récompensés était âgés de 90 ans tandis qu'un autre cas étudié concernait un bambin de 4 ans pour le sauvetage d'un enfant de deux ans!



Et le sapeur Rapiné devint le douanier Marcel Rapiné

Marcel Rapiné, quant à lui, quitte le régiment des sapeurs-pompiers de Paris quatre ans plus tard, pour rentrer le 16 avril 1939, dans l'administration des douanes suivant en cela la carrière de son papa, Jules, douanier sur la frontière allemande située à cette époque à proximité immédiate de Belfort et qui a fini sa carrière à Delle où est né Marcel le 4 août 1914. sur la frontière suisse.



Marcel est affecté en Alsace (direction de Mulhouse) puis est détaché, en 1943 à Dijon, au S.G.C.E. (Service général du contrôle économique) où il travaille

à la brigade de contrôle du marché noir. Début mai 1945, il est nommé à la frontière allemande à la brigade de Bantzenheim.

Puis après avoir été quelques temps chauffeur du directeur régional de Mulhouse (Monsieur Nerry), il participe le 1er février 1947, à la création à Belfort du S.R.F.D. (Service de Répression de la Fraude

Douanière) qui est l'ancêtre de la D.N.R.E.D. d'aujourd'hui(Direction Nationale d u Renseignements et des Enquêtes Douanières). Cet échelon dépendra, du 1/04/48 au 30/10/59, de la direction de Nancy du S.R.F.D. (Service de Répression de la Fraude Douanière) mais dès le 1er novembre 1959 sera rattaché directement à la direction du S.N.E.D. (Service Nationale des Enquêtes Douanières) à Paris.

Marcel Rapiné est, à cette époque, brigadier-chef dans le service des "brigades". Il a pour chefs les inspecteurs André Simon, puis François Moulin. Ils seront rejoints par un nouvel inspecteur qui deviendra la figure emblématique de l'échelon D.N.E.D. de Belfort, Charles Sirlin. Ce dernier sera le chef de l'échelon de 1960 à 1973 et sera le grand artisan de son développement. Roland Sutter, que de nombreux anciens de cette maison n'ont pas oublié, lui succédera de 1973 à 1979 avant de devenir adjoint du chef de service interrégional de la D.N.E.D. à Paris.

Marcel Rapiné poursuit sa carrière douanière à l'échelon de Belfort du Ier février 1947 au Ier février 1971. Il sera donc resté 24 ans à la direction des enquêtes douanières.

Ce n'est d'ailleurs pas sans une certaine fierté que j'étais venu lui rendre visite dans sa maison des Vosges saônoises dans le petit village de Miellin (70) pour lui annoncer ma nomination à la tête de l'échelon de Belfort. Marcel Rapiné est en effet mon oncle et toute mon enfance a été baignée dans les histoires de douanes racontées au cours des repas familiaux. Ce n'est que bien des années plus tard, lors de mon arrivée à la D.N.E.D. en 1974, que j'ai compris que « les belles histoires de l'oncle Marcel » étaient des faits d'armes d'une maison dans laquelle j'allais faire presque toute ma carrière douanière.

### Une vie faite de joies mais aussi de peines

Les petits fiancés parisiens du début de ce récit ont été unis 58 ans (Isabelle, née Fleury, est décédée le 21/1/93) et ont eu quatre enfants (deux filles et deux garçons). Ils ont toujours été amoureux des Vosges où, dans leur maison, leurs neveux et nièces ont passé de merveilleuses vacances faites de ballades en montagne, de cueillettes de champignons et de myrtilles ou de pêche à la truite. Marcel était un maître absolu de la pêche à la mouche qu'il pratiquait dans les torrents vosgiens.

Le couple a eu l'immense tristesse de perdre ses deux garçons : Raymond (21 ans) est tombé le 1er janvier 1960 en Algérie où il accomplissait son service militaire dans le corps des chasseurs alpins et Jean-Louis (19 ans), le 24 juillet 1966, a effectué une chute mortelle lors de l'ascension de la paroi de la Martinswand (massif du Hohneck dans les Vosges). Généreux dans leurs engagements, ces garçons, comme leur père auparavant en tant que pompier et douanier, étaient tous deux des skieurs et des montagnards de haut niveau.

Marcel Rapiné est décédé le 25 septembre 2004. Il venait d'avoir 90 ans.

Iean-Marie FLEURY

Remerciements à « Allô Dix-Huit » (Didier Rolland) - Dominique Rapiné-Lehmann -Simone Rapiné-Delanne Gabrielle Fleury et Evelyne Barbault





En 1949, l'Administration belge créait les premières brigades motor. Cette mesure devait être prise d'urgence car les moyens de contrebande rapides rendaient nos douaniers ridicules à vélo.

### Du cheval au moteur

Au XIXe siècle, les douaniers gardaient les frontières du pays à cheval, équipés d'armes à feu et d'un sabre. Peu à peu, le cheval a disparu et seules les brigades de campagne sont restées à pied. À l'époque, les collègues ont reçu une « chaise d'embuscade avec une peau de mouton » à porter sur le dos. Attention, c'était un sac en "peau de mouton" et celui-ci était destiné à rester au chaud pendant les longues heures de service, mais absolument pas à dormir dedans ; en attente dans les fossés et les canaux, les bois et les prairies, attendant les contrebandiers, la devise était "Repos jamais".

Au XXe siècle, la bicyclette a été introduite, mais la chasse aux voitures de contrebande avec ce moyen de transport s'est vite révélée être inefficace. Les brigades de campagne et les brigades à vélo ici et là déjà renforcées par des véhicules motorisés et uniquement des véhicules confisqués - ont continué d'exister pendant un certain temps, mais structurellement, en deuxième ligne, Il a fallu attendre la fin de la Seconde guerre mondiale pour avoir des vraies brigades motorisées, équipées de voitures, pour lutter contre la contrebande.

Des années de gloire de ces brigades motorisées c'est sans aucun doute la lutte contre la contrebande dans la période 1950 - 1965, lorsqu'aux frontières belgo-néerlandaise et belgo-française les contrebandiers fraudaient du beurre, du bétail et du tabac, principalement la nuit.



### **Contrôles TVA**

A partir du 1er juillet 1971, des contrôles renforcés de la TVA ont été introduits et confiés aux brigades motorisées. Dès lors, dès décembre 1972, quelque 25 brigades motors contrôlaient la route 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tout le pays.



Le responsable de la brigade de Bruxelles de l'époque a déclaré : « les transports sensibles au contrôle concernent principalement la viande, les chaussures, la farine, les (nouveaux) meubles, les aliments pour animaux, les produits textiles finis,..... Peut-être une liste particulière, mais la TVA peut être sérieusement fraudée ».

### De la frontière à l'intérieur

Avec l'achèvement du marché intérieur européen le 1er janvier 1993, les fonctionnaires des douanes n'étaient plus physiquement présents en permanence aux frontières intérieures de l'UE. « Les douanes existent-elles encore ? » se posait-on ? Mais la réponse n'a pas tardé à venir, car les douaniers renforçaient leurs contrôles sur toutes les voies du pays.

Témoignage d'un collègue, responsable des services de contrôles :

Lorsque les frontières ont été abolies en 1993, les équipes mobiles se sont développées. Elles s'appelaient encore Brigades motorisées, un terme qui allait changer plusieurs fois au fil des ans.

Le service était effectué avec des véhicules unicolores allant du beige, au gris et au bleu. Les sirènes n'étaient pas encore installées, et il fallait brancher un bocal bleu avec des lumières clignotantes sur l'allume-cigare. Ces véhicules avaient une émission avec laquelle ils ne seraient plus autorisés dans aucune ville aujourd'hui. Je me souviens d'avoir vérifié un véhicule devant l'entrée d'un hôtel, et d'avoir laisser tourner le moteur. Au bout de quelques minutes, le réceptionniste est venu nous demander d'arrêter notre moteur, car l'alarme incendie s'était déclenchée.

Après un certain temps, les véhicules blancs avec une large bande jaune et équipés de feux clignotants et de sirènes sont arrivés pour que nous puissions vraiment agir comme véhicule prioritaire. Et ces dernières années, les véhicules ont été rayés selon le modèle des véhicules de police. L'évolution électronique ne s'est pas arrêtée non plus. Alors qu'au cours des premières années, tout ce qui était contrôlé devait encore être enregistré manuellement dans un registre, cela a évolué au fil des années par l'utilisation d'ordinateurs à bord des voitures. Les données peuvent maintenant être récupérées immédiatement sur place, au lieu de devoir passer un coup de fil à l'un ou l'autre service.

Les services ont également changé. Dans les premières années qui ont suivi 1993, outre le contrôle des documents, de la cargaison, du diesel et de la détaxe, il y a eu également le contrôle de la taxe routière. ensuite, l'eurovignette a été ajoutée. les amendes étaient très élevées, souvent au grand dam des conducteurs. Au début, tout devait être fait avec un stylo et du papier carbone, le contrôle du diesel était effectué au moyen d'un tube auquel on ajoutait de l'acétate d'anyline, un produit qui s'est avéré par la suite nocif pour la santé des fonctionnaires. Dès lors, il a été décidé d'envoyer les échantillons de ces prélèvements au laboratoire des douanes.

Plus tard, des imprimantes ont également été installées dans les véhicules, l'ordinateur de service a pu être connecté et tous les dossiers ont pu être terminés électroniquement.

Fin 2013, la caméra intelligente ANPR a équipé les véhicules, reliée aux bases de données des douanes, et a permis de reconnaître les conducteurs qui avaient encore une pénalité en suspens.

Ce système a rapidement pris son essor et plusieurs milliers d'euros d'amendes ont été perçus chaque année.

Après les attentats du 22 mars 2016, l'équipe mobile (dénomination actuelle de la brigade motor) a également été utilisée pour surveiller plusieurs cibles possibles telles que les frontières, les gares et aéroports, les centrales nucléaires.

L'entraînement au maniement des armes a également été adapté en conséquence et davantage axé sur la police.

De plus en plus d'actions sont organisées (également en raison du manque de personnel) avec différentes équipes des douanes et en coopération avec la police et d'autres services. Nous pouvons conclure en disant que les équipes mobiles ont connu une évolution considérable ».

### Aujourd'hui

20 brigades motor contrôlent dans tout le pays. Pour effectuer leurs missions, elles peuvent bénéficier de l'aide de l'équipe nationale des motards des douanes (mototeam), des maîtres-chiens et des différents scanners (scanners mobiles, backscatters, backscatters portables et scanvans) ainsi que de drones Pour ces derniers, l'Administration des douanes collabore avec le Ministère de la défense pour l'utilisation de leur UAV.

Les véhicules des douanes ont revêtu le même « Striping » que la police belge depuis 2017, une bande jaune pour la douane, une bande rouge pour la police fédérale et une bleue pour les polices locales. Cela renforce l'identité des services de sécurité et clarifie la nature des missions. Mais les services douaniers disposent également de véhicules banalisés, notamment des voitures puissantes d'interception. Les motards sont les agents d'interception spécialisés (tant en voiture qu'à motos). Les poursuites suite à un refus d'obtempérer sont régulières.

Les brigades effectuent des contrôles routiers tant en douanes, accises qu'en matière non fiscale et sont compétentes pour 62 législations, notamment drogues, armes, CITES, code la route..... Les contrôles sont actuellement principalement orientés sur les marchandises mais les contrôles s'exercent aussi sur les personnes. Tous les véhicules sont contrôlés : motos, automobiles, camionnettes, remorques, poids-lourds, car, bus, dépanneuses, etc....

Tant dans la lutte contre le terrorisme que dans la lutte contre la pandémie actuelle, les brigades ont un rôle à jouer, et ce en collaboration tant avec la police fédérale qu'avec les polices locales.

Des actions de contrôle sont également organisées avec les douanes françaises ou luxembourgeoises.

Des contrôles de douanes sont possibles sur tout le territoire belge 365j par an 24/24.

La coordination du contrôle sur la voie publique est assurée par l'Administration centrale.





Entretien avec Albert CASTEL, Technidouanes

Propos recueillis par Ghenadie RADU, Docteur en droit, Altaprisma (formations douane, transport & logistique à l'international)

Paris, le 13 novembre 2020

Altaprisma : Merci d'avoir trouvé le temps de nous accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

A. Castel: En juin 2010, j'ai créé une entreprise appelée Technidouanes pour exercer une activité de consultant en produits industriels déclarés à l'administration des douanes. Ma compétence porte notamment sur le classement tarifaire des marchandises, du chapitre 25 au chapitre 98 de la nomenclature combinée du tarif douanier commun (NC), et sur le classement des produits et technologies susceptibles de relever de la réglementation des biens à double usage (BDU), ou soumis à restrictions à l'encontre de certains pays, ou encore soumis à l'Export Administration Regulation américaine (EAR).

J'ai fait une carrière comme fonctionnaire au Ministère de l'économie et des finances, d'abord comme ingénieur et directeur de laboratoire à Paris et à Lille au sein du Service commun des laboratoires (douanes/fraudes); puis comme expert en produits et technologies stratégiques auprès des bureaux, de la direction générale et des services d'enquête des douanes (DNRED, SRE et SNDJ); et enfin comme chargé de mission dans les services du Premier Ministre (bureau des transferts de technologies de l'ex-SGDN, devenu le SGDSN).

Je n'ai jamais cessé de faire du classement tarifaire, autant depuis dix ans comme consultant indépendant, où j'ai réalisé de nombreuses expertises pour conseiller des entreprises ou pour les défendre contre l'administration des douanes, qu'auparavant en ma qualité de fonctionnaire au cours de contrôles douaniers, d'affaires contentieuses et de réunions à la Commission européenne (levée de divergences de vues entre états-membres), ainsi qu'à l'ex-COCOM (classement des BDU dans le système harmonisé).

Altaprisma : Quand il est question de classement tarifaire des marchandises, de quoi s'agit-il

### exactement?

A. Castel: Le classement tarifaire des marchandises est défini par l'article 57 (alinéas 1 à 4) du Code des douanes de l'Union. L'alinéa 1 de cet article indique: « Aux fins de l'application du tarif douanier commun, on entend par classement tarifaire des marchandises la détermination d'une des sous-positions ou autres subdivisions de la nomenclature combinée dans laquelle les marchandises doivent être classées ».

La nomenclature combinée (NC), qui remplit à la fois les exigences du tarif douanier commun et des statistiques du commerce extérieur de l'Union européenne, a été publiée à l'origine en annexe I au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987. Dans ladite annexe sont fixés les taux des droits autonomes et conventionnels du tarif douanier commun, les unités supplémentaires statistiques, ainsi que les autres éléments requis. Cette annexe I est mise à jour chaque année au moyen d'un règlement d'exécution de la Commission européenne.

L'annexe II du règlement n° 2658/87 indique les réglementations spécifiques prévues à l'article 2 de ce texte relatif au tarif intégré des Communautés européennes (TARIC). Le TARIC est établi sur la base de la nomenclature combinée par la Commission européenne. Il est constitué de sous-positions TARIC nécessaires à la désignation de marchandises faisant l'objet des mesures spécifiques applicables à l'Union européenne.

La base de données du TARIC est consultable en diverses langues sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse :

https://ec.europa.eu/taxation\_customs/dds2/taric/taric\_consultation.jsp?

Chaque sous-position NC est assortie d'un code numérique composé de huit chiffres : les six premiers chiffres sont les codes affectés aux positions et sous-positions de la nomenclature du système harmonisé (SH) ; les septième et huitième chiffres identifient les sous-positions NC. Lorsqu'une sous-position SH n'est pas subdivisée pour des besoins de l'Union européenne (6 chiffres), les septième et huitième chiffres sont deux zéros. Quant aux sous-positions TARIC, elles comportent soit deux chiffres ajoutés au code NC, soit deux zéros en l'absence de subdivision de la sous-position NC.

En appuyant sur la touche « Chercher mesures », pour chaque sous-position TARIC, on obtient les renseignements suivants :

- les taux des droits de douane et les autres éléments de perception applicables ;
- les mesures applicables aux marchandises concernées (préférences tarifaires, contrôles à l'exportation, suspension de droits de douane, droits anti-dumping et droits compensateurs, certificats d'importation, etc.);
- les références aux textes relatifs à ces mesures.

La nomenclature combinée et le TARIC sont gérés par la Commission européenne, assistée d'un comité de la nomenclature tarifaire et statistique (ex-Comité de la nomenclature), appelé maintenant Comité du code douanier. Ce comité, composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission, établit des notes explicatives de la commission européenne. Il est saisi soit par son président, qui est un fonctionnaire européen, soit par un État membre pour toute mise en application du tarif douanier et de l'intégration dans le TARIC de toutes les réglementations européennes du commerce extérieur. De plus, il est saisi pour résoudre les difficultés d'interprétation de la nomenclature combinée et ainsi aboutir à un accord entre pays membres en vue d'une décision de classement motivée pour une marchandise précise. Cette décision est ensuite publiée par la Commission européenne sous forme d'un règlement d'interprétation.

Le code TARIC à 10 chiffres doit figurer à la case n° 33 « Code des marchandises » du document administratif unique (DAU) de la déclaration en douane. C'est donc ce que l'on appelle le « classement tarifaire ».

Altaprisma: Pourquoi les entreprises œuvrant à l'international doivent bien maîtriser le classement tarifaire?

A. Castel: Généralement, les entreprises confient leurs déclarations en douane à des transitaires, c'est à dire aux sociétés de transport qui acheminent leurs marchandises vers la France; ou qui envoient leurs produits à l'étranger, hors Union européenne. Ces prestataires de service sont en principe compétents pour les formalités douanières mais peuvent, de bonne foi, commettre des erreurs dans les classements tarifaires à l'importation ou à l'exportation par méconnaissance de la nature exacte et des caractéristiques techniques des marchandises à déclarer. Certaines grandes entreprises déclarent elles-mêmes leurs marchandises, mais peuvent également commettre des erreurs de classement pour les mêmes raisons du fait du cloisonnement entre leur service douane et leurs unités de production ; ou, dans le cas de grands groupes industriels, du fait de l'éloignement entre le service douane du siège et les filiales étrangères.

À l'importation, l'erreur de classement tarifaire peut être très grave. Il s'agit d'une infraction qualifiée de « fausse déclaration d'espèce », qui peut être sanctionnée en application de l'article 412 du code des douanes par la confiscation des marchandises litigieuses et d'une amende de 150 euros à 1 500 euros ; et qui peut, en plus, conduire au rappel des droits de douane impayés au cours des trois années précédant la notification d'infraction. Cela peut arriver à tout moment : soit dans les quatre mois suivant la date de déclaration par un contrôle du bureau de douane, soit jusqu'à cinq ans par un contrôle d'un service régional d'enquête (SRE) ou de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED). L'administration des douanes dispose pour cela d'experts scientifiques du service commun des laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF (SCL). Les directeurs des laboratoires régionaux du SCL sont compétents pour émettre des avis sur les classements tarifaires après analyses physico-chimiques sur des échantillons de marchandises déclarées; ou, a posteriori, après expertises sur documents.

De plus, quand la marchandise est déclarée par erreur dans une sous-position de la nomenclature combinée où les biens concernés sont plus taxés qu'à la sous-position correcte, cela peut avoir des conséquences sur le prix de revient des marchandises fabriquées à partir des produits ou des matériels importés. L'entreprise concernée peut toutefois, dans ce cas, déposer une demande de remboursement, mais la procédure prévue dans la réglementation européenne nécessite une justification technique et juridique (d'après les règles générales, les notes de chapitres, les notes explicatives, etc.), non seulement pour obtenir une suite favorable, mais aussi pour recevoir la réponse dans un délai convenable.

A l'exportation, l'erreur de classement tarifaire paraît sans grande importance pour le transitaire, en raison d'un risque infime de contrôles douaniers susceptibles de n'aboutir qu'à des amendes de principe, mais l'exportateur doit savoir que le client étranger déclare généralement la marchandise dans le tarif douanier de son pays d'après la sous-position du système harmonisé (6 chiffres) fondée d'après la sous-position NC déclarée par son fournisseur (8 chiffres). En fait, cela peut conduire le client à devoir payer des droits de douane : soit plus élevés que ceux de la sous-position correcte de la nomenclature du pays où la marchandise est exportée ; soit en revanche plus faibles, ce qui peut

présenter pour le client un risque de contentieux avec les autorités douanières de son pays.

La base de données TARIC signale en divers renvois les multiples réglementations du commerce extérieur. Par exemple, en ce qui concerne une marchandise soumise à la réglementation des biens à double usage, son classement tarifaire dans une sous-position TARIC exempte de « renvoi DU », sans présentation d'une licence d'exportation, est susceptible de constituer un délit qualifié de « fausse déclaration d'espèce de nature à éluder une mesure de prohibition », ce qui est passible de 5 ans de prison, de lourdes d'amendes et de confiscations en application des articles 38 et 414-2 du code des douanes.

Altaprisma: En pratique, comment bien déterminer le classement tarifaire d'une marchandise? Quels seraient les principes et les règles applicables dans ce domaine?

A. Castel: Avant tout, il importe de chercher à bien connaître la marchandise en question: non seulement d'après des fiches techniques indiquant ses caractéristiques et d'après des fiches commerciales indiquant son usage; mais aussi d'après des renseignements recueillis sur son procédé de fabrication et sur ses avantages technologiques en consultant des bases de données de publications scientifiques et de brevets industriels. L'assistance d'un ingénieur, qu'il soit employé dans l'entreprise ou consultant extérieur, est souhaitable pour obtenir une parfaite description du produit ou du matériel en question avant toute réflexion sur son classement tarifaire.

Pour commencer, il faut relire attentivement et appliquer dans le bon ordre les six règles générales (RG) d'interprétation de la nomenclature combinée qui, en résumé, indiquent :

RG1 : que les termes de positions (4 chiffres), les notes de sections et les notes de chapitres et de sous-positions ont une portée déterminante ;

RG2: que celle-ci concerne:

- (a) les articles incomplets ou non finis ; ou
- (b) les matières à l'état pur ou mélangé ou associé à d'autres matières et les ouvrages constitués de ces matières ;

RG3: que les produits mélangés ou les articles composites doivent être obligatoirement être classés : (a) en fonction de la priorité de la position la plus spécifique par rapport à la position la plus générale, et de la spécificité de la position suivant la composition d'un produit mélangé ou d'un article ou d'un article composite; et

- (b) d'après la matière ou l'article qui lui confère le caractère essentiel ; et
- (c) sinon, d'après la position la plus éloignée par ordre de numérotation ;

RG4: sinon, que le classement peut s'opérer d'après le classement dans la position afférente aux articles les plus analogues;

RG5: comment classer:

- (a) les étuis et contenants;
- (b) les emballages;

RG6 : que le classement dans les sous-positions d'une même position doit suivre les règles générales RG1 à RG5 citées ci-dessus.

Le travail de classement consiste alors à trouver une position NC pouvant convenir à la marchandise en question conformément aux dispositions constituant les règles générales RG1 à RG5 (termes de positions, notes de section, notes de chapitres, notes de sous-positions, conférant le caractère essentiel d'une préparation ou d'un article composite, etc.). Il faut ensuite choisir la sous-position NC suivant les mêmes dispositions en application de la RG6.

### Cela doit être complété:

- 1° par la lecture des notes explicatives du SH constituées des considérations générales, des exclusions de positions et des notes explicatives de sous-positions;
- 2° par la consultation des notes explicatives de la nomenclature combinée, s'il en existe pour les chapitres envisagés pour le classement ;
- 3° par la recherche de décisions éventuelles de classement de la Commission européenne et d'arrêts possibles de la Cour de Justice de l'Union européenne, et ;
- 4° par la consultation de la base de données TA-RIC.

La recherche d'un classement d'une marchandise équivalente dans la base de données européenne des renseignements tarifaires contraignants (RTC) peut être utile, notamment pour un classement par analogie d'après la règle générale RG4. Mais Il faut savoir qu'un RTC n'est valable que pour une marchandise bien précise et qu'il ne faut pas se référer exclusivement à la règle générale RG4, du fait

qu'il est toujours possible de se référer aux cinq autres règles générales.

Le classement tarifaire est donc le code TARIC à insérer dans la case 33 du document administratif unique servant à la déclaration en douane, intitulée « code de la marchandise ».

Altaprisma: Comment choisir la bonne position tarifaire lorsque le même produit prétend à être classé dans l'une des deux positions tarifaires concurrentes? Pourriez-vous nous donner quelques exemples?

A. Castel: Si les règles citées ci-dessus ont été attentivement examinées et si la fonction de la marchandise est bien comprise, il n'existe qu'une seule position tarifaire possible pour la marchandise en question. Voici en effet des exemples de classements pour deux types de produits chimiques et deux types d'appareils électroniques:

1° Le lauryl-éthoxysulfate de sodium, utilisé dans la composition des shampooings, abaissant fortement la tension de surface de l'eau en raison de son excellent pouvoir moussant.

Ce produit relève de la sous-position TARIC n° 3402 11 00 00 des agents de surface anioniques puisque :

- la note 3 du chapitre 34 indique « au sens du n° 3402, les agents de surface organiques sont des produits qui, lorsqu'ils sont mélangés avec de l'eau à une concentration de 0,5 % à 20 degrés Celsius et laissés au repos pendant une heure à la même température: a) donnent un liquide transparent ou translucide ou une émulsion stable sans séparation de la matière insoluble et b) réduisent la tension superficielle de l'eau à 4,5 × 10 -2 N/m (45 dynes/cm) ou moins »;
- la position SH n° 34 02 comporte dans son intitulé les termes « agents de surface » ;
- en solution aqueuse, ce produit se dissocie en un anion lauryl-ethoxysulfate (responsable de l'activité de surface) et en un cation sodium ;
- les notes explicatives de la position SH n° 34 02 indiquent que « les agents de surface organiques peuvent être : 1) anioniques ils s'ionisent en solution aqueuse, pour fournir des ions organiques chargés négativement et responsables de l'activité

de surface, etc. 2) cationiques ... 3) non-ioniques.... 4) ampholytes...»; et

la sous-position SH n° 3402 11 contient les termes
 «- agents de surface organiques - anioniques».

2° Le gel hydroalcoolique, dénommé « solution hydro-alcoolique recommandée par l'Organisation mondiale de la santé pour l'antisepsie des mains », conditionné en flacon de 100 ml pour la vente au détail, et constitué de 88,9 % d'éthanol (à 90 %), de 4,2 % de peroxyde d'hydrogène (à 3 %), de 1,5 % de glycérol et de 5,4 % d'eau.

Ce désinfectant, qui détruit les virus et bactéries, est différent d'un médicament prophylactique qui empêche le développement des maladies (tel qu'un vaccin, un antibiotique à usage préventif, un produit anti thrombo-embolique veineux, etc.).

Cette préparation relève de la sous-position TARIC n° 3808 94 00 00 des désinfectants puisque :

- l'intitulé de la position n° 38 08 comporte les termes « préparations désinfectantes » ;
- les notes explicatives de la position n° 38 08 indiquent « les désinfectants sont des agents qui détruisent d'une manière irréversible les bactéries, virus ou autres micro-organismes indésirables se trouvant généralement sur les objets inanimés, etc.»;
- le glycérol n'agit que comme humectant et l'eau oxygénée comme fongicide léger ; et
- vu les règles générales d'interprétation de la nomenclature combinée 3(a) et 3(b) et 6, la sous-position 3808 94 intitulée « désinfectants » est plus spécifique que la sous-position n° 3808 92 intitulée « fongicides », car l'alcool agit en tant que bactéricide et virucide et confère ainsi le caractère essentiel à cette préparation.

3° La plate-forme de centralisation des informations collectées par plusieurs passerelles reliées à différents réseaux informatiques de milliers d'utilisateurs, assurant notamment les fonctions de routage (au travers d'internet) et de pare-feu.

Ce n'est pas un analyseur de réseau, car il ne détermine pas les caractéristiques techniques d'un réseau, mais ne fait que recevoir les informations sur leurs utilisations que les passerelles gèrent au niveau local. Cela permet au siège d'un groupe industriel ou commercial d'avoir connaissance des menaces et des attaques portant sur ses réseaux informatiques. Cet appareil électronique, conçu pour la collecte des « logs » informatiques, relève de la sous-position TARIC n° 8517 62 00 00 comme « appareil de réception de données » puisque cette fonction est citée à la fois dans l'intitulé de la position SH n° 85 17 et dans celui de la sous-position SH n° 8517 62.

4° L'appareil de test de résilience destiné à vérifier la réactivité des réseaux informatiques connectés à internet, aux risques de microcoupures ou de coupures (pannes) ; c'est-à-dire face aux perturbations accidentelles et malveillantes des signaux binaires discontinus (paquets) qui circulent dans ce réseau informatique mondial qu'est Internet.

Lorsque les paquets sont véhiculés dans des fils de cuivre, des fibres optiques ou des ondes hertziennes, les signaux sont préalablement modulés et multiplexés dans les trois cas sous forme électrique pour obtenir des télécommunications à hauts ou très hauts débits. Ils sont affaiblis en fonction des longueurs de chemins parcourues et de leurs passages dans des nœuds, et font nécessairement l'objet de réparations et de réémissions automatiques par les éléments du réseau à tester.

Les tests de résilience de cet appareil permettent d'étudier la fiabilité de ce réseau, en lui envoyant des paquets contenant des signatures binaires erronées, ce qui conduit à leurs corrections par les passerelles et les routeurs connectés au serveur et par les logiciels antivirus de ses utilisateurs.

Suivant la qualité de service de ce réseau, cet appareil de test constate alors :

- soit simplement un léger retard très peu inquiétant dans la réponse du signal, du fait de la réparation instantanée des micro-ruptures par une reconstitution des paquets, ou une réémission, ou encore une déviation de leurs chemins normaux;
- -soitunretardassezanormals'ilexisteundysfonctionnementquelconquedansl'undesélémentsduréseau; - soit une panne informatique consécutive à de multiples dysfonctionnements entraînant une très mauvaise résilience, qui peut être très grave s'il s'agit d'un réseau bancaire, d'un site de vente par correspondance, d'un opérateur de téléphones portables, etc.

Cet appareil électronique teste donc des signaux hauts débits, ou très hauts débits, modulés par DMT (Discrete Multi Tone) en centaines de bandes de fréquences (appelées « tonalités ») transmettant chacune en des temps très brefs des millions de paquets contenant chacun une très petite par-

tie du signal modulé par QAM (Quadrature Amplitude Modulation) en amplitudes et en décalages de phase.

Suivant les différents modes de transmission (éthernet, Wi-Fi, ADSL, etc.), cette modulation numérique concerne 4 bits (16-QAM), 5 bits (32-QAM), 6 bits (64-QAM) et jusqu'à 15 bits (32568-QAM), correspondant respectivement à 16, 32, 64 et jusqu'à 32568 états d'amplitude et de phase (pour les très hauts débits).

La qualité de service d'un réseau informatique connecté à Internet dépend des états QAM des signaux reçus en retour par cet appareil de test à la suite d'envois d'un petit nombre de paquets numériques erronés. Les états de ces signaux correspondent à de multiples niveaux d'amplitude couplés à de multiples décalages de phase pour un seul paquet et sont donc des grandeurs électriques variables contrôlées automatiquement par ce testeur de résilience.

Cet appareil relève donc de la sous-position TARIC n° 9030 40 00 00 en tant qu'appareil spécialement conçu pour les techniques de la télécommunication, puisque la position SH n° 90 30 concerne notamment les « appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques » ; et la sous-position SH n° 9030 40 vise les « appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication ».

Altaprisma: Qu'en est-il de l'application sur le terrain du dispositif de « Renseignement tarifaire contraignant » (RTC)? Quels seraient les avantages et les inconvénients du dispositif en question?

A. Castel : Le RTC présente l'avantage de la gratuité et de la sécurité juridique d'un classement tarifaire. Mais, bien souvent, les demandes de RTC sont laconiques et n'indiquent pas bien les caractéristiques ni la fonction des marchandises en question, obligeant la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à demander au service commun des laboratoires une analyse physico-chimique sur l'échantillon ou, en l'absence d'échantillon, l'expertise technique sur les documents présentés. Cela retarde considérablement la décision de la DGDDI. Cette réponse décrit la marchandise en très peu de mots et indique un classement dans la nomenclature combinée (8 chiffres). En cas de désaccord sur la sous-position NC retenue, le recours gracieux (puis éventuellement contentieux) est possible dans les délais voulus, mais comme la DGDDI n'indique aucune motivation en référence aux caractéristiques de la marchandise, ni aux règles générales d'interprétation de la nomenclature combinée, ni aux notes explicatives (SH et NC), ni à d'autres textes douaniers, il est difficile de contester le classement imposé sans savoir les raisons pour lesquelles le classement a été choisi.

Il serait alors recommandé de faire réaliser une expertise par un ingénieur (employé de l'entre-prise ou consultant extérieur), à présenter avec la demande de RTC, aussi développée que les quatre classements motivés que j'ai donnés en exemples sur le choix de la bonne position tarifaire. Cette façon de procéder permettrait à la DGDDI de mieux comprendre le produit à classer selon la NC et de communiquer sa décision à l'entreprise concernée dans un délai raisonnable.

Le mot de la fin

A. Castel: Le classement tarifaire des marchandises n'est pas à prendre à la légère, car les conséquences pour les entreprises peuvent être désastreuses (sanctions, amendes, etc.).

Les quatre exemples assez complexes que j'ai donnés ci-dessus montrent qu'il est important de bien décrire la marchandise en question, notamment sa fonction, pour pouvoir ensuite justifier son classement tarifaire.

Bien qu'il soit possible de demander un RTC, rien n'empêche de solliciter l'assistance d'un consultant indépendant qui développe dans un rapport d'expertise non seulement la partie technique, mais aussi la partie juridique en référence aux règles douanières que j'ai indiquées ci-dessus.

De cette façon, on ne trouvera jamais deux positions tarifaires pour une seule marchandise.

Altaprisma : Nous vous remercions pour vos éclairages.

# ON M'APPELLE COVID 19 - PAR BOUBACAR YACINE DIALLO

L'auteur figure parmi les 15 lauréats de l'appel à écriture sur la COVID-19, Harmattan Guinée.



Il y a peu de temps, en décembre 2019, je crois, je me suis échappé d'une ville chinoise, Wuhan, capitale de la province de Hubei. Le 9 janvier 2020, les autorités de mon pays et l'OMS annoncent la découverte d'un nouveau coronavirus (d'abord appelé 2019 -nCoV, puis officiellement SARS-CoV-2). Par la suite, on me donne le nom Covid-19 (pour CoronaVirus Disease).

Je me répands dans la ville de Wuhan. Je multiplie les contacts...Les jours passent et le nombre de malades augmente, tout comme le nombre de morts!

Les autorités de mon pays d'origine décident de me combattre dans le plus grand secret, sans avertir le reste du monde. Erreur!

C'est sans compter avec mon caractère rusé et la rapidité avec laquelle je peux passer d'une personne à une autre, d'une ville à une autre, d'un pays à un autre, d'un continent à un autre.

Sans compter aussi avec la faculté de me dissimuler pendant 14 jours sans donner l'alarme. C'est par la suite ou pendant cette période, dite d'incubation, que les premiers symptômes surviennent : toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires...

Dans ma ville de naissance et dans mon pays d'origine, on prédit que je n'ai pas longue vie devant moi

Pourtant, un journaliste du « Monde », qui me suit de très près, répertorie quelques faits marquants : « Après une flambée en Chine, en janvier-février, la situation épidémique a évolué au niveau mondial, depuis le week-end du 22-23 février 2020, avec l'intensification des foyers en Corée du Sud, au Japon, à Singapour, et l'apparition de nouveaux foyers en Iran et en Italie. Dans ces pays, on assiste alors à une diffusion simultanée, sans lien identifié avec des cas importés de Chine.

Le 10 mars 2020, tous les pays de l'Union européenne sont désormais touchés par le Covid-19.

Le 11 mars 2020, l'OMS annonce que le Covid-19 peut être qualifié de pandémie, la première déclenchée par un coronavirus.

Le 14 mars 2020, à minuit, la France entre en "stade 3" d'épidémie active sur le territoire (...)

Le 16 mars 2020, l'OMS dénombre presqu'autant de cas en Chine que hors de Chine : 165 515 cas confirmés dans le monde, dont 81 077 en Chine et 86 438 hors de Chine (dans 143 pays différents). Et 3 218 décès en Chine et 3 388 hors de Chine.

Le 7 avril 2020, la Chine enregistre pour la première fois zéro décès sur 24 heures (Source OMS.)

Le 7 avril 2020, Singapour décide un confinement total de sa population, faisant face à une deuxième vague d'infections. Figurant parmi les premiers endroits de la planète à avoir détecté des cas de Covid-19, après son apparition en Chine, Singapour avait pourtant réussi à en contenir la propagation grâce à une stratégie de contrôle strict et de traçage généralisé des contacts avec les personnes infectées. »

J'ai donc eu raison de demander un passeport, sachant que j'étais prédestiné à voyager loin et même dans la quasi-totalité des pays sur tous les continents.

Les autorités sanitaires me défient chaque fois que des malades sont guéris sans qu'un traitement approprié puisse être administré.

Comme une partie de mes symptômes s'apparentent à ceux du paludisme, les médecins privilégient les molécules qui luttent contre cette maladie tropicale bien connue. Souvent avec succès.

Tout seul, je décide de me défendre en circulant sans pièces d'identité ni passeport. Le seul moyen d'y parvenir étant de viser ceux qui voyagent le plus régulièrement et surtout ceux qui vont loin de chez eux.

Avec naïveté, mes compatriotes, les Chinois, m'accueillent avec mes agents pathogènes en m'offrant les parties les plus accessibles de leur corps : les narines, la gorge et les poumons.

Je m'y installe confortablement et en silence jusqu'à destination...

A chaque fois que j'arrive dans un aéroport, j'ai

la trouille d'être détecté et anéanti, car je ne sais presque rien de moi. Sauf que je peux tuer en masse et, associé à d'autres pathologies, comme le diabète... je peux tuer encore plus!

Et comme j'ai le sentiment d'être orphelin, je décide de faire d'autres orphelins pour me consoler et pour venger mes parents.

Un jour, j'apprends par les médias que je suis arrivé un peu partout dans le monde et que des milliers de personnes meurent de mon fait.

Ce jour-là, je ricane en mon for intérieur et je me demande qui donc je suis pour réussir ce coup de maître! Je commence par m'interroger davantage sur mes origines. D'entrée, on me dit que je suis un virus et que j'appartiens à la famille des coronavirus.

Dans la foulée, il apparaît qu'il y a des dizaines de coronavirus dont celui de la grippe saisonnière.

Avec grande surprise, j'apprends que je suis un coronavirus nouveau. Au début, j'ai pensé que c'est parce que j'étais un tout nouveau -né. Non, pas du tout. Il semble qu'on ne connaisse rien de moi sauf la rapidité avec laquelle je me propage et le nombre de victimes que je peux faire en un laps de temps très court.

### Mes premières cibles : les villes les plus fréquentées

Blotti dans le corps de mes compatriotes, j'atterris en Italie et en Espagne où des milliers de touristes convergent sans arrêt. Les chiffres de contamination flambent, les morts en milieu hospitalier ne se comptent plus. Les gouvernements désarmés s'en émeuvent, sans pouvoir apporter la riposte attendue.

Je commence par frapper de hauts dignitaires, des hommes riches et des stars.

Les pauvres m'applaudissent en disant que je suis venu rétablir la justice et que je m'attaque aux seuls puissants ici-bas! J'entends même dire que je vise principalement ceux qui voyagent par avion, en première classe...

Un jour, sans prévenir, j'atterris à l'aéroport Roissy Charles De Gaulle. Avec la peur au ventre. Pourtant aucun dispositif n'est encore mis en place. Je traverse la ville sans encombre pour m'installer dans plusieurs hôtels étoilés. Et comme mes porteurs parlent beaucoup et soupirent fort, je me répands comme une traînée de poudre. Après l'Italie et l'Espagne, la France tangue.

La presse s'en mêle, les politiques aussi. L'opinion est agacée, déboussolée et même déstabilisée.

La France si puissante panique. Suivie par beaucoup d'autres pays européens.

Pourtant l'Europe est loin de la Chine. Je suis un filou et je n'hésite pas à entrer par effraction. Tout le monde est pris de court, surtout les chercheurs et autres épidémiologistes. Les gouvernants imaginent mille façons de me combattre et promettent une victoire prochaine.

L'américain Trump parle de moi comme d'un vulgaire malfrat, qui ne fera pas trembler son pays, le plus riche et le plus puissant!

Il accuse mon pays, la Chine, de négligence coupable et promet des sanctions draconiennes si ses accusations se vérifient.

Mes premiers colporteurs arrivent sur le territoire américain. Au fil des jours, on y dénombre des morts à la pelle, des contaminations à courbe vertigineuse s'y propagent rapidement. Les pompes funèbres ont du mal à suivre le rythme infernal des enterrements.

### L'Amérique râle et Trump essuie un camouflet.

Le minuscule virus de Wuhan monte en grade comme dans l'armée : Plus tu tues pour sauver la Nation, plus tu es gradé ! Dans mon cas, je ne défends aucun pays ni aucune patrie. Mon rôle est de rappeler au monde qu'aller dans les étoiles est une bonne initiative mais que développer le système hospitalier et financer la recherche dans le domaine de la santé, c'est un impératif bien plus essentiel.

### En Afrique!

Rêvant de me propager à l'échelle mondiale pour faire parler abondamment de moi, j'arrive en Afrique. L'Afrique (où les populations, sans soins de santé et souvent victimes de la famine, sont déjà frappées de maladies graves et / ou incurables) me fait de la peine.

Je me retrouve là-bas, un continent envahi par les Chinois...

Et lorsque je m'en aperçois, très vite, je me résous à épargner des vies humaines. Je fais presque autant de guéris que de contaminés et très peu de morts. Même si parfois, à cause de la mauvaise qualité des tests, on m'attribue faussement des morts dont je ne suis pas responsable. Parfois aussi et pour les mêmes raisons, le nombre de cas positifs est gonflé à tort.

Là-bas, les pauvres me célèbrent pour avoir visé d'abord de hautes personnalités à stature internationale, les détenteurs d'un passeport diplomatique.

A cause de la négligence des autorités, je suis pris en otage dans ces pays où je voulais faire un simple transit pour rappeler à tous que la santé doit être la priorité. Par chance pour eux, comme je ne résiste pas à l'extrême chaleur, mes forces se sont rapidement amenuisées, et si on y ajoute la résistance des Africains guéris du paludisme récurrent, je suis souvent vaincu. Sans aucun traitement, des patients sont déclarés positifs asymptomatiques. Là-bas, j'observe que la plupart des maladies sont soignées avec les moyens du bord et grâce aux plantes médicinales et alimentaires. Je recule puis rebondis de temps en temps.

Au cours de mon périple africain, j'atterris dans une capitale autrefois appelée « Perle de l'Afrique-occidentale française », Conakry. C'est le Chef de l'Etat, lui –même, qui annonce, le 13 mars 2020, mon arrivée sur son compte Twitter en ces termes : « Nous avons enregistré le premier cas confirmé de Covid-19 en Guinée ».

C'est bien moi, venu d'un pays si lointain, après plusieurs escales, notamment en Europe, logé dans le corps d'une expatriée pour tromper toute vigilance. La patiente de nationalité belge, confiée à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS), est aussitôt mise en isolement au CTEPI de Nongo. Très vite, elle est rejointe par des Guinéens revenus de voyage. Le Centre de traitement est débordé et les malades sont désormais reçus à l'hôpital Donka fraîchement rénové et équipé. Les autorités sanitaires, aidées des partenaires techniques et financiers, réussissent à contrer ma progression à l'intérieur du pays. Profitant de l'insouciance et du manque de précautions de la plupart des habitants incrédules, je poursuis les contaminations dans le grand Conakry pourtant mis en quarantaine.

Contre toute attente, je rencontre une résistance inattendue, les enseignements tirés de l'expérience acquise par le personnel soignant dans le combat contre Ebola ont servi à mettre en place un plan de riposte efficace. Sur place, j'apprends que la maladie à virus Ebola m'a précédé sept ans plus tôt.

### Mes regrets

Beaucoup de regrets m'envahissent lorsque je fais

la somme des dégâts causés.

Je n'avais pas prévu de faire autant de victimes, ni souhaité des pertes économiques et financières aussi colossales. C'est en cours de route que j'ai relevé les faits graves dont je me rendais coupable : des milliers de morts surtout des personnes âgées ou vulnérables laissant derrière elles des orphelins ; des millions de malades stigmatisés et parfois rejetés par leurs propres familles ; une économie mondiale qui est à l'arrêt depuis des mois et quasiment en faillite!

D'autres regrets me concernent plus directement : avec le confinement observé ici et là, je suis complètement isolé et je n'ai plus personne avec qui parler, de peur de me contracter, même dans les familles, on ne se serre plus les mains, on ne s'embrasse plus, même la salle à manger est réaménagée pour faire respecter la distanciation sociale, des couples éclatent -chacun des conjoints suspectant l'autre d'en être un probable vecteur.

Pour couper la chaîne de contamination, des gestes barrières ont été édictés par l'OMS : port du masque, distanciation sociale d'au moins un mètre, éternuement dans le creux du coude, lavage des

Plus grave pour moi, tous les pays ou presque décrètent l'état d'urgence sanitaire avec des décisions lourdes de conséquences : fermetures des aéroports, des écoles, des restaurants, des bars, des lieux touristiques, des magasins, avec interdiction de circuler sans autorisation spéciale.

### Le monde s'arrête!

Je ne peux plus voyager, je ne peux contempler le Louvre, la Tour Eiffel, la Place de l'Etoile, Montmartre, pourtant, comme mes compatriotes, j'aime la France!

le ne peux pas non plus venir à New York pour contempler le Palais de Verre de Manhattan, Broadway ou le Capitole...

Je ne peux pas aller admirer les peintures du Vatican, fermé, tout comme la Kaaba à la Mecque. Comme tous les lieux de culte - toutes confessions confondues. Du jamais vu, me dit-on.

Je suis bien triste. Je souffre de l'isolement où je suis condamné à végéter sans aucun contact. Et pour combien de temps!

J'apprends que, pour voyager, désormais, il faut avoir fait un test de dépistage au départ, un autre à l'arrivée et 14 jours de confinement avant de regagner le domicile. Une telle mesure réduit considérablement mes chances de survie.

J'apprends aussi qu'un vaccin est en cours d'essai pour m'empêcher de survivre et que des médicaments sont en train d'être testés pour me faire disparaître de la planète.

Trump jure de me vaincre. Macron est très près du but, ensemble avec l'Union Européenne, Merkel ne m'a pas laissé de marge de manœuvre, les Nations -Unies ayant vite appelé tous les Etats à la rescousse au nom de la solidarité mondiale.

le lis un extrait de la déclaration du Directeur Général de l'OMS du 27 mai 2020 qui m'énerve : « En à peine deux mois et demi, ce fonds a recueilli plus de 214 millions de dollars E.-U. auprès de plus de 400 000 personnes et entreprises, dont 55 millions de dollars rien que pour le concert en ligne « One World: Together at Home ».

Plus inquiétant pour moi et pour mes agents pathogènes disséminés à travers le monde, l'OMS a publié, à la même date, son manifeste pour que l'après-COVID-19 donne naissance à un monde en meilleure santé, des recommandations simples parmi lesquelles : protéger la Nature, qui est la source de l'air, de l'eau et de l'alimentation dont dépend la santé humaine; veiller à ce que les maisons et les établissements de santé disposent d'eau potable et de systèmes d'assainissement ; d'un accès à une énergie propre et fiable qui puisse résister aux changements climatiques; investir dans une transition rapide vers une énergie propre qui réduira la pollution atmosphérique, de sorte qu'une fois la COVID-19 vaincue, les gens puissent respirer de l'air pur ».

Quand je m'aperçois que je suis pris à mon propre piège, je tremble d'effroi.

J'espérais vivre éternellement, mais face à cette batterie de mesures, je n'en suis plus sûr! Et comme je suis orphelin et convaincu de crime contre l'Humanité, il y a « péril en la demeure » ! ...

Encore que...

# L'OPÉRATION DEMETER VI

L'Opération DEMETER VI contrecarre les envois transfrontières de déchets illicites et de substances appauvrissant la couche d'ozone.

En tant que principales agences de règlementation aux frontières, les administrations des douanes du monde entier ont pour mandat de surveiller et de contrôler les mouvements transfrontaliers des marchandises sensibles du point de vue de l'environnement, et de veiller au respect des dispositions liées au commerce des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Il s'agit notamment de la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, dite « Convention de Bâle », et du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, dit « Protocole de Montréal ».



Avec l'aimable autorisation des Douanes Polonaises

Les différentes opérations DEMETER incarnent désormais les efforts déployés par la douane à l'échelle mondiale en matière de lutte contre la fraude, dans le but de faire appliquer des exigences uniques liées aux marchandises sensibles du point de vue de l'environnement et aux accords multilatéraux en matière d'environnement.

La première Opération DEMETER de la série s'est

déroulée de mars à mai 2009 et a mobilisé 64 administrations douanières chargées de cibler les envois transfrontaliers illicites de déchets dangereux et autres en route depuis l'Europe vers les pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique. Coordonnée par le Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), cette opération de cinquante jours visait à accroître l'échange d'informations entre administrations douanières, élément essentiel pour relever le défi de la criminalité environnementale à la frontière. Faisant fond sur l'Opération DEMETER, une deuxième édition (DEMETER II) a été menée en 2012, suivie d'une troisième en 2013 (DEMETER III).



Avec l'aimable autorisation de la Douane de Bulgarie

Afin de relever les défis posés par les profonds changements intervenus dans les législations et les politiques nationales et par les activités de contrebande en constante évolution, en 2018, l'OMD et la Douane chinoise ont proposé de lancer l'Opération DEMETER IV, qui a compté sur la participation de 75 administrations douanières et de 15 organisations régionales et internationales. Lors de la réunion-bilan de l'Opération DEMETER IV, en novembre 2018, le Secrétaire général adjoint de l'OMD et le Ministre de la Douane chinoise ont conjointement appelé à la poursuite des activités dans ce domaine et à la création d'un mécanisme durable en vue de lutter contre le commerce illégal de déchets dangereux et autres à l'échelon international.

Pour permettre aux services de lutte contre la fraude de rester dans cette dynamique et sur cette lancée positive, l'Opération a été renouvelée en 2019, avec l'Opération DEMETER V. L'Opération a permis aux administrations des douanes de valider les indicateurs des outils de lutte contre la fraude et de jauger les conséquences des délits, et a ainsi permis d'améliorer la lutte contre la fraude et la gouvernance tant à l'échelle internationale que nationale.



Avec l'aimable autorisation de la Douane du Danemark

Pour garantir l'adaptation des politiques et interventions de lutte contre la fraude à l'évolution du paysage commercial international, il est essentiel de suivre et de contrôler de près les mouvements transfrontières des déchets et produits chimiques au niveau mondial. Les opérations de lutte contre la fraude communes lancées à l'échelle mondiale se sont révélées fructueuses pour les Administrations et perturbatrices pour les réseaux criminels.

Par conséquent, à l'occasion de la 40ème session du Comité de lutte contre la fraude de l'OMD, le Secrétariat de l'OMD et la Douane chinoise ont proposé de lancer l'Opération DEMETER VI avec, pour objectifs, d'approfondir les liens entre les plateformes d'échanges exploitées par des opérateurs criminels et la chaîne logistique internationale. Au cours de l'Opération DEMETER VI, l'accent a été placé sur les envois illicites de déchets dangereux, en particulier de déchets plastiques, ainsi que sur les substances contrôlées par le Protocole de Montréal, y compris les hydrofluorocarbures (HFC), qui contribuent au réchauffement de la planète et au changement climatique.

Le Secrétaire Général de l'OMD, le Dr Kunio Mikuriya, a déclaré que « l'Opération DEMETER VI confirme l'engagement de l'OMD à collaborer étroitement avec ses partenaires dans la lutte contre le commerce de déchets illicites et de substances appauvrissant la couche d'ozone ». Il a ajouté que cette opération démontre l'importance des actions collectives de lutte contre la fraude ainsi que le soutien de la communauté douanière mondiale envers le thème de l'OMD pour l'année 2020, à savoir « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ».

Le Secrétariat de l'OMD, les Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) pour l'Asie-Pacifique et l'Europe occidentale, de même que la douane chinoise, ont joué un rôle de premier plan dans cette opération, en établissant l'unité de coordination de l'opération dans les locaux du BRLR A/P à Séoul, Corée. L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a également contribué à l'opération en assistant les Membres de l'OMD au moyen d'informations enrichies sur le risque.

73 administrations douanières ont participé à l'Opération DEMETER VI, en plus de différents partenaires associés, notamment les neuf autres BRLR de l'OMD, le Programme de contrôle des conteneurs l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'OMD, INTERPOL, Europol, le Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement (IMPEL), le Secrétariat de la Convention de Bâle ainsi que le personnel d'OzonAction du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

À l'aide d'indicateurs de risques et en se concentrant sur les itinéraires et les zones sensibles déterminés au préalable, les fonctionnaires des douanes sont parvenus à contrôler des envois suspects, à intercepter des échanges en défaut de licence et à saisir des déchets illicites et des substances contrôlées par le Protocole de Montréal. Malgré le confinement instauré en raison de la pandémie de COVID-19, qui a imposé des restrictions de capacités opérationnelles dans certains cas, cet effort concerté de lutte contre la fraude a donné lieu à un total de 131 saisies, et notamment :

- près de 99 000 tonnes de déchets et 78 000 pièces supplémentaires de matériaux liés aux déchets (non pesés) ; et
- près de 42 tonnes de substances contrôlées par le Protocole de Montréal.

Cinq pays ont signalé la majorité des saisies de déchets, à savoir la Belgique, le Canada, la Chine, la Pologne et le Danemark, tandis que la plupart des saisies de substances contrôlées par le Protocole de Montréal ont été réalisées par la Bulgarie, la Croatie, le Danemark et la Pologne.

Près de 92 % des produits liés aux déchets saisis étaient des déchets métalliques (90 872 tonnes)

et près de 7% étaient des déchets en différentes matières plastiques (6 859 tonnes). Parmi les autres marchandises saisies figuraient des machines et des déchets électriques/électroniques, des déchets issus de la production et de la fabrication, d'autres déchets industriels, des vêtements usagés contaminés, des déchets municipaux, des pneus usagés, des déchets de panneaux solaires, des déchets papier, des déchets textiles ainsi que des déchets de bois de plusieurs types. Concernant les substances saisies contrôlées par le Protocole de Montréal, près de 75 % étaient des HFC (plus de 31 tonnes), qui sont surtout utilisés dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, dans la fabrication de mousses et de matériaux isolants ainsi que d'agents d'extinction d'incendie. S'il est vrai que les HFC ne sont pas des gaz appauvrissant la couche d'ozone, ce sont toutefois des gaz à effet de serre très puissants qui contribuent au réchauffement de la planète et au changement climatique.



Avec l'aimable autorisation des Douanes Polonaises

Au titre de l'Amendement de Kigali, les Parties au Protocole de Montréal sont tenues de réduire progressivement la production et l'utilisation des HFC. Les premières réductions ont commencé en 2019 pour les pays les plus développés. Elles seront suivies par un arrêt de la production et de la consommation de HFC entre 2024 et 2028.

Les efforts déployés par l'OMD et ses partenaires pour réduire les risques environnementaux continueront de s'intensifier, d'autres initiatives de lutte contre la fraude étant d'ores et déjà programmées.

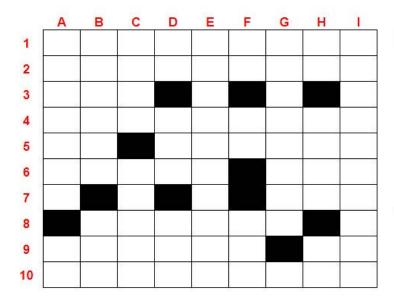
### BRÈVES

En 2020, 83 pour cent des exportations mondiales touchées la corruption. par Selon le dernier rapport de l'organisation Transparency International, une étude portant sur 47 pays exportateurs note une baisse significative de la lutte anticorruption. 4 pays de l'OCDE sont les plus actifs dans la lutte anticorruption : les USA, le Royaume Uni, Israël et la Suisse. 6 pays se sont améliorés : la France, l'Espagne, le Danemark, la Colombie, la Slovenie et l'Estonie. Sur 47 pays étudiés, 19 pays ne disposent d'aucune législation anticorruption. La coopération internationale en matière judiciaire est encore insuffisante.

Vaccins contre la Covid 19, Interpol alerte. Lorsque les vaccins seront mis en circulation, les 194 pays membres d'Interpol doivent se préparer à faire face à des actions du crime organisé. Lapandémieadéjàdonnélieuàuneactivitécriminelle prédatrice et opportuniste sans précédent. Interpol a déjà constaté la promotion. la vente ou l'administration de faux vac-Covid cins contre le coronavirus 19. sera crucial de garantir chaîne d'approvisionnement et d'identifier les sites internet illicites. 3000 sites liés à des pharmacies suspectées de vendre des médicaments et matériel contrefaits et illégaux ont été répertoriés. De plus de faux tests Covid 19 risquent de se multiplier.

Douane marocaine innove La en 2 e-produits à destination entreprises et des consommateurs marocains. L' Administration des douanes et des impôts indirects a mis en place à l'usage des entreprises, une plateforme web qui permettra aux opérateurs d'avoir une vue d'ensemble de leurs opérations douanières, d'en assurer le suivi en temps réel. Cette plateforme a pour nom Diw@anati Pour les consommateurs, c'est une application mobile qui est proposée. Son nom Bayyan Ly@, cette application gratuite permet l'authentification de certains produits du marché. Diw@nati est accessible via le portail internet de l'administration douanière, ainsi qu'en version mobile. Bayyan Ly@ peut se télécharger sur Playstore ou Appstore.

### MOTS CROISÉS



### HORIZONTALEMENT

- désordres
- tel un système propre aux douaniers
- carnet de voyage
- flairées par le voleur
- plat pays
  - discuta sur des détails
- divinité égyptienne de l'anagramme celui de la rivière fait frontière
- quelques voyelles
- premiers gardes-frontière du sud du Canada
- égarer
- les douaniers y rangent les animaux vivants
- 10 nécessairement bonnes chez le douanier

### VERTICALEMENT

- A classé au 4402
- pays qui porte le chapeau
- instrument tenant les broches au-dessus du feu se crie lorsqu'on hèle
- eau-de-vie de céréales fermentées du 2208 léger choc
- Code la Birmanie poussé lors d'une hésitation parti politique québécois
- pantalon très court ou sous-vêtement?
- durée d'un cycle cité-Etat doublé, il a sa fête foraine
- coques en pâte
- commercialisée en 1955 par Citroën préfixe médical association politico-économique
- on en vit sur les montagnes russes

### Solution grille n°2

